HC2-732

Mars-Avril 1933

REVUE de la CORSE

ANCIENNE et MODERNE

Historique, Littéraire et Bibliographique



SOMMAIRE

COLONNA DE GIOVEL- LINA (Général)	Le général Casalta (avec portrait)	78
FUMAROLI	Vescovatu (notes historiques)	87
VINCENTELLI	La Vendetta	
PITOLLET (C.)	La Bibliothèque de Na- poléon I	118
NATALI		

Bibliographie et Nouvelles

AVIS IMPORTANT

Le prix de l'abonnement est porté à : VINGT francs pour la France et les Colonies. VINGT-CINQ francs pour l'Etranger.

La crise économique, que le monde traverse, atteint la Revue dont les ressources ont diminué d'un tiers en un an.

Nous prions nos fidèles abonnés de consentir à ce léger sacrifice en faveur d'une Revue patriotique que l'Etat, contrairement à l'opinion de nos confrères italiens, ne subventionne d'aucune manière, et d'accepter cette majoration d'un abonnement, qui depuis 1926 n'avait jamais été relevé. Nous dédommagerons nos lecteurs par une meilleure présentation et une matière plus abondante.

Abouncments pour 1933

A ceux qui ont déjà été indiqués, comme payés, dans les n° 79, s'ajoutent les suivants: colonel Abbatucci, commandant Arrighi, Bibliothèque Labronica, Bolelli (Alger), Bonelli Alexandre, Dalzeto, Giacomoni Antoine, Giorgi (Nantes), générale Graziani, de Litardière, Mattei Jean, Morati Pascal, Paoli (Alger), Pietri (Ersa), commandant Raffalli, Santelli Jules, capitaine Silvani, Labrairie Stéchert, Susini économe, Thiers Fortuné, Tomasi (Toulouse), professeur Valery Jules, Vanelli Jean.

DIRECTION :

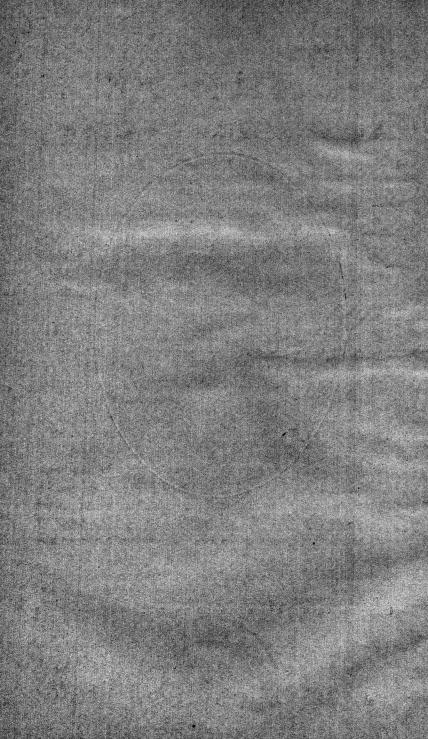
Professour A. AMBROSI-R., 26, Rue Monsieur le Prince, PARIS (VI°)



Général Casalta (1759-1847)

(Cette photographie nous a été communiquée par Mme Valeani, née Casalta, descendante du général).





REVUE DE LA COR ANCIENNE ET MODERNE

LE GÉNÉRAL CASALTA

(1759 - 1847)

I

A l'encontre des généraux Fiorella, de Centile (1), de Gaffori, Giacomoni et Ottavi, Antoine-Philippe Casalta ne débuta pas dans l'armée royale de son temps.

Né le 7 février 1759, d'après l'état de ses services, à Casalta, canton de la Porta (Ampugnani), notre compatriote, dont le père avait comme prénoms Antoine-Paul — c'est tout ce qu'on connaît de son ascendance - semble, jusqu'à l'âge de 34 ans, jusqu'à la Révolution, n'avoir jamais envisagé la carrière des armes (2), et il fallut la création des bataillons de volontaires nationaux corses et son élection comme commandant du premier, le 10 janvier 1792, pour donner une autre orientation à sa vie et la modifier complètement.

Au commencement, son ascension militaire fut étonnamment rapide. Nommé le 20 avril 1794 par les Représentants du peuple (3) chef de brigade, commandant l'avant-garde et les postes avancés lors du siège de Bastia, promu provisoirement général de brigade par

Paris, Librairie Nouvelle, 15, boulevard des Italiens (1860).

(3) Nous avons donné ailleurs (notice Gentili) les noms de ces représentants ; il faut surtout retenir celui de Lacombe Saint-Michel ,dont le rôle fut prépondérant.

⁽¹⁾ Qu'il ne faut pas confondre avec le général Gentili, qui a fait l'objet d'une étude précédente. (2) Il vivait sans doute « noblement » comme on disait alors, dans ses domaines. La famille Casalta est une des 62 familles dont la noblesse, prouvée devant le Conseil supérieur de Corse, fut reconnue légalement de 1770 à 1789. On en trouve la liste dans l'ouvrage d'Edouard de Barthélemy, auditeur au Conseil d'Etat « La Noblesse de France avant et depuis 1789 »,

les mêmes autorités, le 28 novembre suivant, et confirmé le 13 juin 1795, employé dans la 23° division militaire, Casalta y exerça à plusieurs reprises le commandement du département du Golu.

C'est sans discontinuer qu'il prit part aux campagnes de 1793, 94, 95, 96, en Corse et à l'armée d'Italie; de nouveau en Corse à celles de 96, 97 et 98, et, après une longue interruption sur laquelle nous reviendrons, à une ultime campagne dans l'île natale en 1814. Naturellement, tout cela ne s'était pas fait sans risques professionnels et on ne s'étonnera pas que le futur général ait reçu dix blessures à l'affaire de Biguglia (28 octobre 93), et une encore près de Loano (4). Sa nomination (11 décembre) de membre de la Légion d'honneur fut largement méritée (5).

Nous ne pouvons que passer rapidement sur les débuts guerriers de notre héros. Sa vie militaire commença avec la Révolution, dans la garde nationale de sa piève, où

signé : Pierre François Massani.

⁽⁴⁾ Je soussigné officier de santé attaché à la 104° demi-brigade et ci-devant chirurgien major dans le 1" bataillon des volontaires nationaux Corses, certifie à tous ceux qu'il appartiendra que le citoyen Casalta, général de brigade, dans l'attaque que les Républicains firent au village de Biguglia défendu par les Rebelles le 28 du mois d'octobre 1793 (vieux style) où il se trouva en sa qualité de chef du dit bataillon y reçut dix blessures, savoir : sept dans les cuisses, deux dans les bras et une dans le bas ventre, toutes par des coups de fusil tirés par les susdits rebelles.

Que l'ayant pansé et traité dans son état et jusques à la parfaite guérison, je ne réussis pas à lui faire l'extraction de deux morceaux de plomb qui lui étaient entrés dans les cuisses et qui y sont actuellement. En foi de quoi je lui délivre le présent pour lui servir et valoir en ce que de raison.

Fait au Port-la-Montagne le 15 pluviôse, 3° année Repub. (3 février 1795).

Vu et certifié véritable par nous membres composant le ci-devant conseil d'administration du ci-devant premier bataillon des volontaires corses. Signé Giovani, Jangiovanni, Santolini et Saliceti.

Moi Antoine Gentily, général divisionnaire ci-devant commandant en chef la 23° division militaire en Corse, certifie que le général de brigade Casalta a été blessé de plusieurs coups de feu le 6 brumaire de l'an II° républicain à l'attaque du village.

⁽⁵⁾ L'ordre de la Légion d'honneur venait d'être créé par le Premier Consul (le 19 mai 1802).

la confiance de ses concitoyens le fit entrer de plein pied comme chef de bataillon, en décembre 89.

Comme à Paris, et malgré les hésitations et la méfiance des autorités locales (Barrin, etc), cette milice bourgeoise n'avait pas attendu, pour naître dans cette nouvelle « partie intégrante de la France », la loi de décembre 90 qui lui donna une existence légale, ni celle d'octobre 91, qui l'organisa. Il faut lui rendre cette justice d'ailleurs, que, dans bien des cas, elle assura ou rétablit l'ordre.

Et c'est ainsi que par ordre du département, Casalta fut envoyé « au Migliacciaru et dans le Fiumorbu »; où il réussit à mettre fin à des troubles déjà anciens. Toujours pour obéir au même Directoire, il eut à marcher sur Bastia pour « apaiser l'insurrection du 12 juin » (6).

Deux ans après, le 10 janvier 92, à la création de plusieurs bataillons de volontaires nationaux corses, il était nommé, à l'élection, commandant du premier de ces corps (Cervione et Porta) et, passant sous l'autorité du général de Rossi (7), était envoyé à Bastia.

Destiné à l'expédition de Sardaigne, il partit pour Ajaccio en décembre 92, y commandait la place pendant trois mois et, rappelé à Bastia en avril 93, ne tardait pas à être envoyé à Furiani, « où il fut à la tête de l'avant-garde jusqu'à la prise de Saint-Florent ».

N'oublions pas qu'il s'agissait d'une campagne tout

⁽⁶⁾ Le millésime n'est pas indiqué, mais nous sommes tenté de croire que c'est 1790, année où il y eut en effet plusieurs émeutes dans cette ville.

emeutes dans cette ville.

(7) Camille de Rossi, né le 1er décembre 1730 à Ajaccio, fut d'abord volontaire au Royal-Corse en 1742 et sans quitter ce régiment y devint enseigne en 43, lieutenant en 46, capitaine en 58, capitaine aide-major en 70, major en 72 et lieutenant-colonel en 80. Dans ce dernier grade, il eut le commandement du bataillon de Chasseurs Royaux Corses, lorsque son ancien corps fut dissous en 1788. Colonel du 91e d'infanterie en 91, maréchal de camp en 92, général de division employé à l'armée des Alpes en 93, il périt sur l'échafaud révolutionnaire en 94, à l'âge de 63 ans, « condamné à mort comme ex-noble », par jugement du 8 pluviôse an II (27 janvier 94). Il avait été fait chevalier de Saint-Louis en juillet 85.

à fait sérieuse. Une véritable guerre avait éclaté dans l'île entre la métropole et Paoli, que la Convention avait si maladroitement exaspéré, et le bataillon Casalta eut à prendre part autour de Bastia (restée seule avec Calvi au pouvoir des Républicains), aux opérations militaires les plus dures.

* *

Dans une étude antérieure, relative à Gentili, nous avons eu l'occasion d'entretenir le lecteur de la défense de cette place en février-mai 1794 contre les Anglopaolistes, et du rôle si important qu'y joua ce général que le représentant Lacombe Saint-Michel, bien ins-

piré, avait mis à la tête de la garnison.

Il est donc inutile d'insister sur ce siège resté célèbre dans les annales corses, et sur l'énergie de la défense à laquelle le manque de vivres seul put mettre fin. Mais il fut précédé d'un épisode, l'affaire de Biguglia, sur laquelle nous croyons nécessaire de donner quelques détails, Casalta y ayant pris part vaillamment et y ayant reçu un nombre de blessures qu'on a rarement occasion de constater.

Voici, traduite de sa « Storia di Corsica » (tome I, p. 395), la relation que Renucci, le seul écrivain qui, à notre connaissance, en ait parlé avec détails, donne de ce combat qui, si bien commencé, se termina par un sérieux échec:

« Ses milices (celles de Paoli) occupaient la commune de Biguglia, distante de Bastia de cinq milles italiens, où se trouvaient déposés les blés récoltés dans la fertile plaine de Mariana, blés appartenant en grande partie aux habitants de Bastia et à d'autres propriétaires de l'intérieur réfugiés dans cette cité. Les autorités constituées virent l'importance de s'emparer de ce poste, autant pour augmenter les approvisionnements dont Bastia était mal pourvu, que pour s'ouvrir des communications et conserver Furiani, village aux mains des Français, éloigné de la Capitale de trois milles, et proche de celui de Biguglia.

« Ces raisons ayant eu l'approbation du commandant Catelan (8) l'expédition fut incontinent résolue et exécutée le vingt-sept octobre. En moins de trois heures le village fut pris à l'exception de deux maisons: le bataillon Casalta. déjà maître de la partie la plus forte du terrain, avait fait prisonniers trente Paolistes, exigé la reddition des deux maisons et leurs défenseurs étaient sur le point de demander un accord, quand tout à coup on entend du côté du bourg de Mariana le son de plusieurs cors qui rend inquiet le colonel commandant Catelan et l'engage à faire battre en retraite. abandonnant le premier, et avec le colonel Rouchon, le village déjà pris.

" A cet évènement inattendu le désordre se met chez les Français. Les ennemis reprennent courage; les Paolistes en fuite se retournent, rejoignent ceux qui résistaient, poursuivent les Républicains, tombent sur eux et en font un véritable carnage. Parmi les morts on compta beaucoup de volontaires corses, dont le jeune et brave Lépidi, de Tallone. Le

chef de bataillon Casalta fut blessé » (9).

Ouant à la défense proprement dite de Bastia, il est inutile, comme nous l'avons déjà dit quelques lignes plus haut, d'y revenir. Casalta y fit tout son devoir,

⁽⁸⁾ Le colonel Catelan (qui devint général mais à titre provisoire seulement) commandait la garnison de Bastia avant Gentili qui était alors à Saint-Florent.

Lui-même avait été précédé dans le commandement de la place par le général Saint-Martin (Renucci, I, 392), Voici sommairement les états de service de ce dernier : Jacques Louis de Saint-Martin, né à Bitche, en 1749, entré au service comme sous-lieutenant en 1765, était major en 1788 et adjudant-général colonel en 92. Maréchal de camp en 93, suspendu en 94, retraité en 96, il reprit du service en l'an VII et fut définitivement réformé en l'an IX. Il mourut en 1829, Il avait fait les campagnes de Corse de 1768 et 69, et celles de la Révolution d'avril 92 à octobre 93.

(9) Si extraordinaire que paraisse ce chiffre de dix blessures.

⁽⁹⁾ Si extraordinaire que paraisse ce chiffre de dix blessures, il est cependant réel et authentiqué par un certificat médical Il a d'ailleurs été dépassé à plusieurs reprises. Dans notre propre famille, en ligne maternelle, nous pouvons citer le colonel de cavalerie Bertèche mentionné par Arthur Chuquet (Guerres de la Révolution) comme ayant reçu 42 coups de sabre le 6 novembre 92 à la bataille de Jemmapes, et aussi le général de division Brincourt qui, comme capitaine de zouaves, devant Sébastopol, reçut le 7 juin 1855 à l'attaque du Mamelon Vert onze coups de baïonnette, un coup d'épée et un coup de feu, fut laissé pour mort, ce qui ne l'empêcha pas d'arriver général de division, grand-croix de la Légion d'honneur, et de vivre jusqu'à 85 ans.

constamment à l'avant-garde (on dirait maintenant aux avant-postes). Mais entre mai 94, date de la reddition de la place, de sa capitulation si honorable qui permit à la garnison de se faire transporter à Port-la-Montagne, c'est-à-dire Toulon, et de reprendre immédiatement du service aux armées, et la date d'octobre 96 où notre général s'embarqua pour la Corse et contribua puissamment à sa reprise sur les Anglais, il y a un intervalle de près de deux ans et demi, une période qui, cette fois, ne se passa pas dans l'île.

Elle n'en fut pas moins, peut-être, la plus décisive de sa carrière, puisqu'elle vit successivement sa promotion provisoire de général de brigade, le 8 brumaire an III (29 octobre 1794) et sa confirmation, d'abord par le Comité de Salut Public le 25 prairial suivant (13 juin 95), et enfin par le Premier Consul qui lui fit prendre rang dans l'Etat-Major de l'armée à la dernière date précitée.

C'est Saliceti qui, « au nom de ses collègues les Représentants à l'armée d'Italie », avait donné cet avancement à Casalta, « considérant que ses blessures et les services rendus à la République le lui faisaient mériter ».

Le même arrêté le chargeait de suivre la division de l'armée d'Italie qui allait se mettre en mouvement pour une expédition maritime.

C'est indubitablement de la Sardaigne qu'il s'agissait. La Convention, pour des raisons économiques autant que militaires et politiques, convoitait ce pays. Saliceti était grand partisan de cette expédition qui, du reste, fut contremandée. Ne la confondons pas avec celle qui l'avait précédée (décembre 92-février 93), où déjà Casalta avait failli aller et qui échoua si piteusement, ni avec celle qui eut lieu plus tard, en 98, et à laquelle Casalta participa ou plutôt faillit participer, comme on le verra dans la suite.

Le nouveau général de brigade resta donc sur le continent. Après avoir débuté à l'armée des Alpes et d'Italie,

sous Dumerbion (10), il servit à l'armée d'Italie proprement dite, commandée successivement par Kellermann, Schérer, et enfin par Bonaparte qui en clôtura glorieusement les opérations par les fameux préliminaires de Léoben (18 avril 97).

Nous savons peu de choses sur cette tranche de la carrière de Casalta. D'abord employé en l'an III sous Kellermann dans la 3° division de la Côte, il commande ensuite l'avant-garde de la 1re subdivision de l'aile droite (même année, même chef) et c'est à ce moment qu'il reprend sur l'ennemi la redoute dite « Espagnole » près de Tuirano (petite rivière côtière de la Ligurie).

L'année suivante, toujours sous Kellermann, il se distingue encore en enlevant une autre redoute dite « le Mamelon » près de Loano, et c'est là qu'il reçoit un coup de feu au bras gauche (11). Enfin également en l'an IV. mais cette fois sous Bonaparte, il reçoit le commandement de la 3° subdivision de la côte, puis de toute la division. qu'il conservera jusqu'à la fin des opérations.

Nous ne connaissons pas à son actif d'autres faits saillants, jusqu'au moment où, après la victoire finale, son général en chef, désormais libre de songer à la Corse, réunit à Livourne et confie à Gentili le corps de troupes char-

de la République. Haunier, officier de santé au 1" bataillon des grenadiers.

⁽¹⁰⁾ Pierre Jadar Dumerbion, de son vrai nom le chevalier du Merbion (1734-1797), né à Montmeillant (Ardennes), captaine de grenadiers en 1789, général de brigade en 92, divisionnaire en 93, commandant en chef l'armée des Alpes et d'Italie en 94, se signala particulièrement par la prise du camp de Saorgio et par sa victoire de Cascaro sur les Autrichiens. Mais devenu goutteux, il dut prendre sa retraite. Son nom figure sur l'Arc de l'Etoile, côté sud.

Egalité Humanité (11) Liberté

Nous officiers de santé du 1er bataillon de grenadiers soussignés certifions avoir pansé pendant quatre jours le citoyen Antoine Philippe Casalta, général de brigade comman-dant la première subdivision de l'alle droite de l'avant-garde de l'armée d'Italie, d'une blessure à la partie extérieure infé-rieure de l'humérus du bras gauche d'un coup de fusil reçu aux avant-postes de l'ennemi, dans la rivière de Thuriano. En dix avant-postes de l'entre de présent certificat pour lui servir ce que de raison.

A Ceriale (entre Albenga et Loano), le 7 vendémiaire l'an IV

gé, avec le groupe des réfugiés corses, de reconquérir l'île perdue pour nous depuis deux ans, et de mettre fin à ce « royaume anglo-corse » sur lequel Maurice Jollivet nous à laissé un livre si intéressant et couronné par l'Académie française « Les Anglais dans la Méditerranée » (Plon, 1899).

* *

A propos de cette reprise de la Corse sur les Anglais, on a pu lire dans la Revue de la Corse de Mai-Juin 1929 (n° 57), l'exposé sommaire du rôle qu'y jouèrent Gentili et son subordonné Casalta dans cette importante opération, facilitée d'ailleurs, il ne faut pas se le dissimuler, par les ordres formels donnés par son gouvernement au Vice-roi sir Elliot qui, malgré les graves objections qu'il formula, dut abandonner contre son gré une île dont la possession était jugée trop onéreuse au Royaume-Uni (Cf. dans Jollivet la lettre du Vice-roi au ministre Portland du 30 septembre 1796. Cette lettre provoqua un contre-ordre qui, heureusement, arriva trop tard).

Nous ne reviendrons pas sur cet événement où le général Casalta, parti de Livourne en avant-garde le 26 vendémiaire an V (17 octobre 96), montra, tant devant Bastia que devant Saint-Florent, une audace et un esprit de décision qui eurent les plus heureux résultats. Arrivé, par une marche forcée à la tête d'un faible détachement, en vue de cette dernière ville et maître des hauteurs la dominant, il adressa à son commandant anglais la lettre suivante reproduite par Renucci dans sa Storia di Corsica (II, pages 110 et 11), et dont voici la traduction littérale : « Je suis informé — faisant allusion au projet de l'ennemi - que vous vous proposez de ruiner la ville. Je ne veux pas croire que vous ayez conçu un pareil dessein, les conséquences en seraient funestes pour les prisonniers anglais que j'ai entre les mains. Et quant à ceux que j'arrêterai sur les autres points de l'île, ils répondraient de tout ce que vous ferez contre Saint-Florent. Je vous somme en conséquence de vous rendre ou d'évacuer la place dans le délai d'une heure ».

Paroles hardies et dont Casalta, à lui tout seul, eut été dans l'impossibilité de faire une réalité. Mais Gentili suivait de près et les deux généraux firent ensemble leur entrée dans St-Florent pour être témoins de l'embarquement précipité de la garnison et de l'appareillage de l'escadre anglaise. Les Anglais, paraît-il — c'est Casalta qui l'affirme — laissèrent 600 prisonniers et un important matériel d'artillerie.

Déjà, lorsque débarqué au Cap Corse, à Macinaggiu, et parvenu à Erbalonga, à deux lieues de Bastia, il y avait rencontré une députation de la junte municipale le suppliant de retarder sa marche, afin que sa présence ne coïncidât pas avec le départ de l'ennemi, il s'y était refusé par une fière réponse se terminant ainsi : «... au surplus, je ferai tout ce que la dignité de la République la plus puissante du monde et mes propres sentiments me suggèreront ». (Jollivet, ouvrage cité).

Et c'est l'auteur de ces lettres énergiques et des actes qui suivirent que le général Morand, qui commanda la 23° Division militaire, c'est-à-dire la Corse, de 1802 à 1811, qualifiait, dans un rapport au Ministre de la guerre, « d'homme nul sous tous les rapports »! On ne pouvait commettre une injustice plus grande, injustice que, la suite nous le montrera, il semble bien avoir regrettée (12) et que son successeur ne réussit à réparer qu'en partie et bien tardivement.

Gentili, on l'a vu précédemment (13), quitta la Corse

⁽¹²⁾ Dès 1810, dans son rapport réglementaire d'inspection sur le général Casalta (jouissant d'un traitement de réforme de deux mille francs à Bastia) il le notait ainsi : fort et robuste, ayant reçu onze blessures dans ses différentes campagnes, homme d'honneur sous tous les rapports, ayant toupagnes, homme d'honneur sous tous les rapports, ayant toupagnes, homme d'honneur sous tous les rapports, ayant toupagnes : « Le général malgré son âge, commanderait avantageusement un des départements de Corse dans un moment où le général commandant en chef cette isle n'a aucun collaborateur pour le remplacer si le bien du service exige qu'il passe d'un département à l'autre ».

(13) v. No 57 de la Revue.

pour d'autres fonctions en Italie (1797) et fut remplacé par le général de Vaubois. C'est pendant le haut commandement de ce dernier qu'eut lieu dans l'île une grave insurrection qui nécessita l'intervention de l'autorité mililaire.

Ce fut la Crocetta, cette courte guerre civile et religieuse, ou plutôt à enseigne religieuse, qui éclata en Corse en décembre 1797 (nivôse an VI) du temps du Directoire. Bien peu d'historiens l'ont mentionnée. M. Ambrosi, dans son Histoire des Corses lui réserve un paragraphe. Mais Renucci et surtout Girolami-Cortona lui ont consacré quelques pages et notre Revue également a eu l'occasion, à deux reprises, de nous la rappeler. La première fois, c'est en 1924, par la plume de M. Nonce Mattei (n° 27) et depuis en 1929, par celle de M. Emile Franceschini qui, dans les n° 56 et 57, a développé davantage ce très intéressant sujet, à l'aide de documents inédits tirés des Archives.

Le général de division Vaubois était alors commandant militaire de l'île, de la 23° Division militaire. Le général de brigade Casalta, qui venait d'arriver, fut chargé par lui — et en face de forces supérieures il ne fut pas heureux, du moins au début — de la répression d'une révolte qui, née dans le département du Golu, menaçait de s'étendre à celui du Liamone. Tous les mécontents s'y rencontraient, sous prétexte de la religion dont ils avaient arboré le signe (une petite croix à la coiffure).

Ils avaient pris comme chef plutôt nominal, Augustin Giafferi, le fils du général patriote, un bon vieux retraité, anciennement au service de la Cour de Naples comme maréchal de camp. « On lui opposa, dit Girolami-Cortona à qui nous empruntons ces détails, le général Casalta qui, cerné et battu dans le canton d'Ampugnani, ne dut son salut qu'à l'intervention du Commissaire Barthélemy Arena et à la rapidité de son cheval » (14).

⁽¹⁴⁾ Renucci se contente de dire (Storia di Gorsica, II, p. 129) : « Nulla ottenne Casalta ne colle buone ne colle armi et fu costretto di rientrare a Bastia ; le forze de'ribelli erano superiori alle sue. »

On connaît le résultat de cette malheureuse prise d'armes. Le général Vaubois se décida à agir personnellement, liant ses opérations à celles de Casalta. Battus à Muratu, à Vezzani où ils furent taillés en pièces, les rebelles se dispersèrent et Giafferi, qui n'avait d'ailleurs nullement songé à fuir, paya pour les autres. Il fut fusillé à Bastia et mourut bravement, après avoir refusé toute grâce de son généreux vainqueur et montré pour la mort « qu'il attendait depuis 80 ans » la plus parfaite indifférence.

Revenons à Casalta. Cette dure campagne de la Crocetta l'avait surmené et sa santé était devenue fort mauvaise : ses lettres et des certificats médicaux qui v furent joints nous l'apprennent (15). Dans celle du 26 floréal an VI (15 mai 98) adressée au Ministre de la guerre

(15) Je soussigné médecin de l'armée d'Italie, employé à l'hôpital militaire de Bastia, certifie à tous ceux qu'il appartiendra que le citoyen Casalta, général de brigade, a été atteint d'une Emoptissie (sic) qui, quoique calmée dans le moment, l'oppression existante dans la poitrine fait craindre le retour, causées (sic) soit par ses anciennes blessures, soit par les fatigues inséparables de la guerre.

Le régime de vivre et les remèdes employés pour la dissiper etant particulièrement basés sur le repos, et le calme, je pense qu'il a besoin de quatre mois au moins d'un éloignement d'affaires, pour mettre les humeurs en équilibre et rendre le ton au sistème (sic) vasculaire que pourrait débiliter un plus

ton au sistème (sic) vasculaire que pourrait débiliter un plus

haut degré.

Fait à Bastia le 17º jour du mois de ventôse, l'an 6º de la

République française (7 mars 1798).

Pour copie conforme à l'original, l'Adjudant général chef de l'Etat-majjor de la 23º division militaire : Brouard,

Vertu Egalité Liberté

Nous, officiers de santé soussignés, certifions à qui que ce soit, que le citoyen Casalta, général de brigade, se trouve atteint d'un crachement de sang dit Hemoptisie qui depuis un mois et demi ne cesse de comparaître (sio) et de le vexer (sio) de temps en temps ; et qu'il a été obligé de souffrir particulièrement pendant la dernière Rebellion qui a eu lieu en Corse.

Corse.

Certifions aussi que pour obtenir la guérison à la dite muladie, il est de toute nécessité que le susdit général s'éloigne
entièrement de tout travail et occupation possible.

En foi de la vérité nous signons.

Fait à Bastia le 3 germinal an 6e de la République française (23 mars 1798).

J. Ph. Corsi, Sisto Ces deux certificats accompagnaient une lettre de Casalta du 26 mars 1798, qui sollicitait une permission de convalescence pour les états de Gênes.

Schérer, il lui rendait compte qu'autorisé par Vaubois à aller à Gênes pour s'y soigner, il allait s'embarquer lorsqu'il reçut l'ordre du général en chef Bonaparte de se rendre à Ajaccio pour prendre part à l'expédition maritime de Sardaigne. « Il suivrait malgré sa grande faiblesse, écrivait-il, sa destination, espérant qu'elle ne serait pas longue, sans quoi il succomberait », et il réitérait sa demande « d'être employé dans la partie la plus voisine de l'Italie, pour être mis en état de se rétablir » (16).

Et toujours homme de devoir, il obéit en effet, et par une autre lettre au même Ministre du 21 prairial suivant (9 juin), nous savons que, « rendu en rade de la Magdelena, et ayant reçu l'ordre de se joindre à l'escadre avec les troupes qu'il commandait, il rencontra l'armée

Voici la lettre de Casalta en réponse à cet ordre.
Au quartier général d'Ajaccio, le 26 floréal an VI de la
République française une et indivisible (15 mai 1798).
A. F. Casalta général de brigade au Ministre de la guerre

Scherer.

l'ai eu l'honneur de vous écrire il y a quelque temps (le 26 mars 1798), Citoyen Ministre, en vous envoyant des certifi-cats de médecin pour constater l'état de ma santé absolument dérangée. Je vous demandais de me faire employer dans la dérangée. Je vous demandais de me faire employer dans la partie la plus voisine d'Italie pour me mettre en état de me rétablir. En attendant j'avais demandé une permission du général Vaubois de passer sur le continent dont j'ai l'honneur de vous envoyer copie pour vous faire connaître la vérité des choses. Au moment que je m'embarquais pour aller à Gênes, je reçu (sic) ordre de me rendre à Ajaccio pour être employé dans l'expédition maritime avec laquelle je pars aujourd'hui pour me réunir à l'esquadre (sic). Je crois que le général en chef Bonaparte ne connaît pas l'état de ma santé, comme je crois que la lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser avec les certificats ne vous est pas parvenue ? Quoique je sois dans une grande faiblesse, je suis pourtant ma désignation sans savoir où elle puisse être. J'espère qu'elle ne sera pas longue, car si je devais faire un long trajet, je risquerais de succomber en voyage, et en quelque part que ce soit vous connaissez la destination et je vous réitère, Citoyen Ministre, ma demande et dans le cas que je ne puisse être employé dans le moment à l'armée d'Italie, je vous prie, être employé dans le moment à l'armée d'Italie, je vous prie, Citoyen Ministre, de m'accorder une permission pour me rendre dans les états de Gênes, où je pourrai avoir des ressources pour rétablir ma santé. Dans quelque endroit que ce soit, j'attendrai vos ordres avec impatience. Salut et respect:

Casalta.

⁽¹⁶⁾ Comme commandant en chef en Italie, le général Bonaparte avait autorité sur la Corse.

navale au sud-est de la Sardaigne, après une navigation de plusieurs jours où il souffrit beaucoup ».

C'est alors que le général « Buonaparte » (sic), le voyant hors d'état de continuer sa route, le « destina pour l'armée d'Italie » sous les ordres du général Brune, le futur maréchal (17).

Plus tard, devenu Premier Consul, et à la satisfaction de l'intéressé, il le faisait encore une fois, (en novembre 1802) commandant de la subdivision du Golu, dans cette 23° Division militaire qu'il ne devait plus quitter (18) et où, pour son malheur, il devait rencontrer Morand et l'avoir comme chef immédiat.

Bien qu'en 1803, il ait été formellement maintenu dans ses fonctions (19), Morand, en 1805, dans une lettre au Ministre, dont on peut dire (si on veut absolument lui

⁽¹⁷⁾ Brune (1763-1815) qui devalt vaincre le duc d'York et les Anglo-Russes à Bergen le 19 septembre 1799, avait pris, après Campo-Formio, le commandement de l'armée d'Italie où il était déjà divisionnaire sous Bonaparte.

^{(18) 230} Division militaire. Au quartier général de Bastia, le 6 frimaire an XI républi-cain (27 novembre 1802).

Le général de brigade Casalta, Commandant la subdivision du Golo, au général Bonaparte premier Consul de la République,

Citoyen premier Consul,

Heureux de posséder une place dans votre bon souvenir, permettez-moi de vous offrir l'expression de mes sentiments de reconnaissance pour le nouveau témoignage de votre estime de votre confiance que je trouve dans le choix honorable qui me continue en activité, dans la 23º Division militaire pendant

Le prix que vous daignez attacher à mes services m'honnore

⁽sic) autant qu'il me flate (sic).
Veuillez je vous prie, général Consul, en recevoir mes remerciements et vous persuader de mon dévouement et de mes sentiments de gratitude.

J'ai l'honneur de vous saluer très respectueusement.

Casalta.

Paris, le 21 brumaire XII (13 novembre 1803). Le général Kellermann, Sénateur, Grand Officier de la Légion d'honneur.

Au Ministre de la Guerre,

Le Général de brigade Casalta, Citoyen Ministre, commandant le département du Golo demande à être conservé dans son poste, lors du travail qui doit se faire sur les officiers généraux. Cet officier est chargé d'une nombreuse famille, et a éprouvé de grandes pertes par son éloignement de ses

trouver des circonstances atténuantes) qu'il n'en avait pas suffisamment pesé les termes et prévu les conséquences désastreuses pour Casalta, Morand, disons-nous, ruina ce dernier dans l'esprit de l'Empereur, jusque-là bien disposé pour lui, et causa sa disgrâce (20). Elle devait durer

propriétés et que sa présence seule peut réparer. Vous m'obligerez beaucoup en lui laissant ce commandement,

J'ai l'honneur de vous saluer : Kellermann.

Minute de la réponse ministérielle du 5 décembre 1803.

J'ai reçu, citoyen Sénateur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en faveur du Général Casalta comman-dant du département du Golo, J'ai la satisfaction de vous annoncer que le Gouvernement par son dernier travail sur les officiers généraux l'a conservé dans le poste qu'il occupe.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Boulogne, le 19 thermidor an XIII (8 août 1805). (20)Rapport à l'Empereur et Roi,

J'ai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté qu'après avoir examiné attentivement la correspondance du général Morand, commandant la 23° Division militaire, j'ai vu qu'il avait la confiance de défendre la Corse avec ses habitants ; mais il insiste fortement sur la nécessité d'avoir des officiers pour commander, instruire et diriger dans les différentes parties du service : il regarde comme indispensable que Votre Majesté veuille bien employer en Corse deux généraux de brigade et quatre adjudants commandants jeunes et actifs ; chacun des deux généraux de brigade commanderait l'un la subdivision du Liamone, l'autre celle du Golo,

Les quatre adjudants commandants seraient employés comme commandants supérieurs sous leurs ordres :

Le 1° à Sartène, arrondissement du Liamone, Le 2° à Corte, le 3° à Calvi, le 4° comme chef d'Etat-major. Ce qui ferait deux adjudants commandants à désigner, en ayant déjà en Corse les adjudants commandants Dumont et

Le général Morand observe que le général Colli, ne lui est d'aucune utilité, que les dettes qu'il a contractées l'obligent à se cacher et que le général Casalta est un homme nul sous tous les rapports

Je demande les ordres de Votre Majesté.

Le Ministre de la Guerre : Maréchal Berthier.

En marge, on lit : Décision de l'Empereur, Travail du Ministre de la guerre avec l'Empereur, du 21 thermidor an XIII. Est écrit : Les généraux Colli, Casalta seront mis en réforme. Maréchal Berthier.

N.B. — Louis Colli Ricci, baron de l'Empire (1760-1809), né à Alexandrie (Piémont) ; entré au service de son pays en juin 1773 passa par tous les grades et devint colonel en 1795. Admis au service de la France comme adjudant-général, il fut chef d'Etat-major d'une division piémontaise. Nommé général de brigade par le Premier Consul le 16 floréal an VII et général de division par l'Empereur le 27 fructidor an X, il fut mis à la retraite par décret du 6 juin 1806,

plus de huit ans malgré de sincères sollicitations de son

auteur pour la faire cesser.

La décision impériale mettant en réforme le général, au moment même où il adressait à Napoléon, pour une promotion de grade, une demande transmise par Morand (21) fut signée le 21 thermidor an XIII (9 août 1805) et ne fut annulée que le 26 février 1814. (à suivre)

Général COLONNA DE GIOVELLINA.

(21) Bastia, le 5 fructidor, an XIII (23 août 1805). Son Excellence le Maréchal Berthier, Ministre de la guerre.

Monseigneur,

Les bontés et la bienveillance dont Sa Majesté Impériale et Royale a daigné m'honorer dans toutes les circonstances me font prendre la liberté de lui adresser un placet dont le géné-ral Morand, commandant en chef cette Division, a bien voulu se charger.

Je me trouve un des plus anciens généraux de brigade des armées de Sa Majesté, je n'ai jamais rien demandé ; ce serait pour moi bien flatteur si elle me jugeait digne d'être compris

dans ces promotions.

dans ces promotions.

J'ose prier Votre Excellence, de qui j'ai l'honneur d'être connu, d'employer ses bons offices pour que Sa Majesté daigne accueillir ma demande. Je connais combien Sa Majesté fait cas d'un Ministre aussi méritant et aussi distingué que Votre Excellence et je ne doute point qu'un mot d'intérêt de votre part ne la décide en ma faveur, autant que mes services.

J'ai l'honneur d'être avec des sentiments de la plus grande estime et de la plus parfaite considération, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

très humble et très obéissant serviteur.

Le général de brigade : Casalta.



(Notes historiques)

DEUXIÈME PARTIE

VIII

Après son succès à Vescovatu, Sampiero avait vu ses troupes augmenter considérablement. Il eut 1.000 hommes à Caccia avec lesquels il détruisit l'armée génoise entre Ponte-Leccia et Ponte-Nuovu ; les Patriotes

descendaient de la montange en criant : « Carne ! Carne ! Libertà ! » L'ennemi perdit 300 morts et 2.000 prisonniers.

Appelé par les gens de Vicu, Sampiero avait passé les monts et laissé Antoine de Saint-Florent pour le remplacer dans l'En-deça; celui-ci était retourné à Vescovatu. Comme on ne pouvait nourrir longtemps une nombreuse garnison, il consentit à se retirer à Penta de Casinca, à condition que les hommes valides de Vescovatu surveilleraient la route de Bastia. Quand le tour de Filippini arriva, il refusa de donner son cheval; la surveillance se relâcha peu à peu. Un beau matin, les Génois pénétrèrent dans Vescovatu, sans résistance. D'où la colère d'Antoine de Saint-Florent; le village fut assiégé et Sampiero arriva à Penta accompagné d'un fort contingent de Pumuntinchi. Jamais on n'avait vu tant de Corses ensemble! Il semblait que les Génois n'auraient pu soutenir un pareil choc. Le sort en décida autrement. Bon nombre de patriotes pensèrent attaquer les Génois, malgré l'avis contraire de Sampiero. Il leur disait : « Vous ne pouvez attaquer la cavalerie en rase campagne sans courir à une perte certaine ». Mais chefs et soldats, se voyant en si grand nombre, ne doutant pas de la victoire, l'importunèrent si souvent qu'il consentit à laisser attaquer le convoi de provisions destinées à la garnison de Vescovatu. C'était 167 sacs de pain portés sur des mulets et escortés par la cavalerie génoise. Campocasso, en vaillant capitaine, rompit l'ordonnance de l'ennemi, mais il ne fut pas secondé; ceux qui l'accompagnaient s'occupèrent plus du butin que de combattre. Déjà, ils s'étaient emparés des mulets, quand les cavaliers génois se ressaisirent; ils tombèrent sur cette multitude confuse et sabrèrent plus de 300 hommes. Le combat, engagé aux Vallicelli, se termina à la Pietra piccata.

Cet échec sauva la garnison de Vescovatu; mais elle fut atteinte par une grave épidémie. Les soldats se nourrissaient de raisin encore vert. Soit pour ce motif, soit pour d'autres raisons, il en mourait tous les jours et les cadavres qu'on enterrait dans les jardins infectaient l'air. C'est en ce moment que Filippini fut arrêté, conduit à Gênes et laissé 18 mois en prison. Cette arrestation avait pour motif une lettre écrite par Filippini à Antoine de Saint-Florent. C'est à Vescovatu que celui-ci fut empoisonné par un transfuge; il fut malade longtemps et perdit ses cheveux.

IX

La lutte pour l'indépendance entre dans une période aigüe. La République a refait son armée; elle a recruté de bons soldats allemands; elle a des compagnies corses à son service, plus dangereuses que les Allemands et, surtout, elle est aidée par 2000 Espagnols envoyés par Philippe II, le démon du Midi. Elle a autre chose encore : l'argent, et l'argent fait la guerre. Malgré tant de forces liguées contre lui, Sampiero fait la guerre comme au temps de sa jeunesse. A Cervione, il livre une bataille mémorable. Durant huit heures, on se battit « fort gaillardement », écrit le général Etienne Doria. Ainsi des milices, mal armées, mal vêtues, mal nourries et sans souliers, combattaient avantageusement contre les meilleures troupes de l'Europe; à leur courage naturel, se joignait la confiance, et la confiance que l'on a dans le savoir-saire d'un chef est un élément de succès. Le lieutenant Bonaparte l'a dit en visitant les Strette d'Omessa, célèbres par la résistance de Sampiero: « Je reconnais là la touche du maître! »

Après la bataille de Cervione, une tempête de cinq jours mit les Génois dans l'état le plus pitoyable; ils perdirent 700 hommes dans leur retraite. Le commandant de Vescovatu se rendit aussitôt; il occupait une maison fortifiée où il pouvait tenir longtemps; les chefs corses décidèrent en ce moment de brûler Vescovatu pour empêcher les Génois de s'y établir. 15 maisons furent la proie des flammes; celle de Filippini subit seulement un commencement d'incendie.

Comme on ne prévoyait pas la fin de cette guerre, malgré les 120 villages incendiés, malgré les moissons détruites, les troupeaux égorgés, la République se décida

à faire assassiner Sampiero: « Quando sarà morto, tutti si chietarano! » Elle trouva une canaille du nom de Vittolo parmi ceux qu'il aimait le plus; attiré dans un guet-apens, il fut criblé de coups, son corps coupé en morceaux et chaque morceau mis au bout d'une pique: « Dieu soit loué, clama le gouverneur Fornari, le rebelle Sampiero n'est plus! » Et il fait tirer du canon en signe de réjouissance et jeter de l'argent par la fenêtre à une foule en délire. C'était le 18 janvier 1567.

La tête et la jambe de Sampiero furent exposées durant deux ans aux portes de la ville pour servir d'exemple à ceux qui seraient tentés d'imiter « le Rebelle ».

La tête du héros a été découverte, croyons-nous, le

5 juin 1925, dans l'église de Cauro.

Filippini et Ceccaldi ont bien connu Sampiero; il s'est assis à leur table; tous deux en font l'éloge et ajoutent que ses compatriotes l'aimaient beaucoup. Plusieurs d'entre eux assistèrent à ses funérailles à Piedicroce; ils élurent ensuite son fils Alphonse pour leur général, quoiqu'il ne fut âgé que de dix-huit ans.

X

Après le départ de ce dernier avec un millier d'hommes qui s'expatriaient avec lui, les factions redoublèrent de violence, encouragées par les gouverneurs euxmêmes. L'un d'eux écrivait : « L'abbruciarsi ed ammazzarsi fra loro, non mi dispiace molto! ». Voilà les sentiments de celui qui était chargé de rendre la justice aux Corses!

Aussi les Rouges et les Noirs, noms des deux factions, ensanglantèrent Ampugnani, Tavagna, Orezza, Casacconi et la Casinca; les deux partis étaient insatiables de combats.

Un fait est certain: bon an, mal an, on comptait 700 à 800 meurtres ou assassinats en Corse, la Casinca renant la tête. Faut-il en incriminer exclusivement le gouvernement de Gênes? Assurément non. Il y eut des commissaires excellents, comme Giustiniani et Georges

Doria: celui-ci connaissait bien les Corses; il écrivait en 1569:

« Queste popolazioni sono povare e superbe, molto armiggieri; hanno il sito accomodato per fare ogni rumore, bisogna a maneggiarli destramente con giustizia e amarevolezza ».

Voilà une formule vieille de 300 siècles qui suffit pour faire le bonheur de la Corse : la gouverner avec habileté, justice et amour.

Tous nos préfets à venir devraient s'inspirer des sentiments de Georges Doria. Sa lettre est la plus belle de toutes celles qu'ont écrites les hommes éminents de la Ligurie.

TROISIÈME PARTIE

XI

A partir de 1569 jusqu'à 1729 il n'y a plus de faits saillants à noter pour Vescovatu. Grâce à nos divisions intestines, les Génois sont restés maîtres de la situation. Mais en 1729, la révolte fut générale. André Ceccaldi et Louis Giafferi en étaient les chefs. En 1737, ils livrèrent une bataille rangée à Saint-Pancrace sous Furiani. Ils avaient placé les milices sur une ligne parallèle au gros ruisseau qui descend du Teghime. Sans doute Ceccaldi et Giafferi avaient oublié l'histoire des Vallicelli et le conseil de Sampiero : « Vous les piétons. n'attaquez jamais la cavalerie en rase campagne! » Attaquer les hussards dans de pareilles conditions, c'était aller au devant d'un désastre; aussi, la bataille fut perdue, seul le poste de Furiani résista.

La paix signée, les généraux corses furent obligés de s'expatrier. Ceccaldi s'établit à Pise où sa femme Bastiana alla le rejoindre; pour le calmer, la République lui offrit une pension qu'il refusa avec dignité; son beaufrère, Antoine Buttafoco, avait porté la guerre jusqu'aux portes de Bastia. A Lupinu, il enleva 500 brebis aux Génois. Il fut colonel du temps de Paoli et mourut

accidentellement à Nonza.

XII

Mais notre destinée allait enfin se fixer: après 40 ans de guerre, les Génois, vaincus à Furiani et à Capraja, cédèrent ce qu'ils croyaient leurs droits à la France. Celle-ci saisissait toutes les occasions de s'immiscer dans les affaires de la Corse. Elle avait des motifs pour cela: l'île pouvait passer à une puissance étrangère; or, son importance stratégique ne pouvait être négligée. Choiseul hésita avant d'en venir aux mains. Il proposa un accommodement: la Corse serait indépendante, si on cédait à la France, en toute souveraineté, Bastia, Saint-Florent et tout le Cap. Ces conditions ne furent pas acceptées et la guerre commena.

Dès le début, la Casinca fut occupée par les troupes françaises, mais à l'arrivée des Pumuntinchi à Morosaglia, Paoli décida de la reprendre. Il confia l'armée à son frère Clément et aux colonels Murati et Abbatucci. Loretu résista grâce aux habitants; à Vescovatu, la maison du comte Buttafoco fut brûlée; son beaufrère, le comte de Cinarca, y mit le feu de sa propre main. Quand on a ouvert le chemin qui va à Venzolasca, on a trouvé des poutres plus ou moins atteintes par le feu. Cette maison a été reconstruite aux frais du trésor français, en un style qui la fait reconnaître facilement. C'est aujourd'hui la maison Sébastiani.

Le comte Matteo Buttafoco, le colonel de Petriconi fils, servaient dans l'armée française. Les colonels de Petriconi père, Baldassari, Murati, Ristori, Buttafoco, Marengo de Bastia et Rossi d'Ajaccio, entre autres, étaient nationalistes.

XIII

Marbeuf, le premier gouverneur après 1768, a passé un été à Vescovatu; il était logé au couvent. Sa jeune femme était un modèle de toutes les vertus; elle s'occupait d'œuvres charitables, soignait les malades, balayait leurs chambres et leur apportait des médicaments; c'est elle qui a fait capter la fontaine Giovan-

netta. (Jeannette était le nom de la comtesse de Mar-

beuf).

En ce moment, pour distraire les officiers et soldats de la garnison de Vescovatu, on a joué, raconte l'abbé Gaudin dans son Voyage en Corse, une danse guerrière, la Moresca, en usage dans l'antiquité. C'étaient des simulacres de combat qui se terminaient quelquefois d'une façon tragique; les acteurs surchauffés par la lutte s'entretuaient comme des ennemis (1). Il y eut pour y assister plus de 2.000 personnes venues d'un peu partout.

Mirabeau séjourna peu après à Vescovatu (2). Il aurait logé dans une maison bâtie sur la place. Une autre version assure qu'il occupait une chambre au premier étage de l'immeuble du docteur Giamarchi, celle qui a vue sur la place de la Mairie, d'où il courtisait une demoiselle Ciattoni, une des premières Sophies de

son cœur volage.

Mentionnons encore que Vescovatu fut assiégé par le vieux général Giafferi, fils de Louis Giafferi, collègue de Paoli. C'était au temps de la Crocetta (1797-1798), petite croisade ou soulèvement contre le Directoire, occasionné par la déportation des prêtres non assermentés. Aux mécontents s'étaient joints des Paolistes et des bandits formant une troupe sans cohésion; reçue à coups de fusil par les habitants de Vescovatu, elle ne tarda pas à se dissoudre. Le chef des révoltés fut pris à la Porta et condamné à être fusillé sur la place Saint-Nicolas. Il mourut en brave en criant: « Vive la Patrie! Vive Paoli! ». C'était le 21 février 1798.

XIV

Au mois de mai de cette même année, une flotte de 500 voiles fut aperçue de différents points de l'île; elle transportait 40.000 hommes en Egypte avec le général Bonaparte. Le contre-amiral Casabianca et son jeune

 ⁽¹⁾ Nous en avons longuement parlé dans un article du
 Nº 40 de la Revue,
 (2) D'après notre compatriote, M. Dardy.

fils Giocante faisaient partie de l'expédition; on lui avait confié le meilleur vaisseau de l'escadre, l'Orient,

de 120 canons.

A Aboukir, cette flotte fut presque détruite par Nelson; l'Orient, après avoir capturé le Bellérophon et mis deux autres vaisseaux hors de combat, faisait un feu terrible quand le feu prit à bord. L'amiral Brueys avait été coupé en deux par un coup de canon. Le contre-amiral Casabianca, blessé à la tête d'un éclat de bois, aurait pu se sauver comme tout l'équipage; mais il ne voulut pas abandonner son bateau et le jeune Giocante refusa de quitter son père. A 9 heures du soir, l'Orient sauta avec un bruit épouvantable, suivi d'un morne silence; durant 30 minutes, le feu cessa des deux côtés, avant de reprendre violemment jusqu'au lendemain. La mer était agitée comme d'une violente tempête. Des témoins disent que des débris humains furent lancés à 100 mètres de hauteur.

Les Casabianca père et fils sont les héros d'Aboukir; ils méritent la reconnaissance de la Patrie; l'histoire leur a consacré une page émouvante. Ce fut une époque glorieuse pour la Corse; ses enfants se distinguaient dans

toutes les carrières.

La perte de la bataille d'Aboukir doit être attribuée à l'impéritie de l'amiral en chef, homme sans peur, assurément, mais le courage ne suffit pas pour vaincre,

il faut d'autres qualités.

Quant au général Bonaparte, il avait eu le temps de débarquer ses troupes et de conquérir l'Egypte: lui connaissait son métier. Durant son voyage en mer, il avait pris d'admirables dispositions en vue d'une rencontre possible avec les Anglais; il est permis de croire qu'ils ne seraient pas venus à bout de la flotte aussi complètement qu'à Aboukir.

XV

Des événements prodigieux s'accomplissent à cette époque. A son retour d'Egypte, Bonaparte renverse le Directoire qui était honni par toute la nation. Elu premier Consul et Empereur, il remplit le monde de son nom. La Corse triompha avec son fils. Mais les revers vinrent et, de Paris, l'Empereur s'achemina vers Porto-

Ferrajo pour en revenir bientôt.

En quittant l'île d'Elbe, Napoléon avait envoyé des agents en Corse pour provoquer un mouvement populaire et s'emparer de Bastia. Une nombreuse réunion avait eu lieu près du Bevincu. Le général Casalta s'était placé sur le mamelon rocheux qui domine la plaine, à droite de la rivière. Le colonel Casabianca reçut une délégation de la commune de Bastia. « La ville n'a rien à craindre de nous, dit-il; nous voulons seulement chasser le général Bruslard qui nous menace de la guerre civile. »

Ce Bruslard était un ancien officier du prince de Condé; on l'accusa d'avoir ourdi un complot pour faire assassiner Napoléon à Porto-Ferrajo. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on y trouva des hommes suspects qu'on

fit embarquer aussitôt.

A cette réunion du Bevincu assistaient François et Sébastien, fils et petit-fils de Ceccaldi, maire de Vescovatu. Ces jeunes gens furent assassinés, prétendit-on, par Viterbi de Penta de Casinca (mars 1815); le procès qui s'ensuivit eut un grand retentissement. La maisonnette où les Ceccaldi s'étaient réfugiés existe encore.

XVI

En quittant Porto-Ferrajo, Napoléon, réconcilié avec Murat, roi de Naples, lui avait fait dire de discipliner ses troupes et de les concentrer dans les Marches où elles devaient attendre les événements; malgré ces conseils, malgré la reine, malgré ses ministres, Murat, ébloui par l'idée de devenir roi d'Italie, avait attaqué les Autrichiens et avait été battu par les généraux Bianchi et Neipperg à Tolentino. Fugitif, il avait quitté son royaume, s'était réfugié en Provence, puis en Corse chez le général Franceschetti, beau-fils de Ceccaldi. On envoya contre lui le commandant Galloni, chargé de l'arrêter. Arrivé aux Colletali, il fut salué par une décharge de coups de fusil, pour lui apprendre comment on entendait pratiquer l'hospitalité à Vescovatu.

Galloni le savait d'ailleurs et il se retira sans se faire prier autrement; c'était une démonstration pour ne pas

se compromettre.

La position de Murat devenait critique; il aurait dû attendre les événements. C'était sa faute s'il avait perdu le royaume de Naples. Il pensa le reconquérir comme son beau-frère avait reconquis la France. Se présenter à Naples aux applaudissements des habitants était devenu une obsession pour lui; mais si les historiens ont considéré le retour de Napoléon Ier en France comme un trait de génie, celui de Murat a été taxé de folie, car Murat ne jouissait pas du prestige de Napoléon et les Napolitains n'étaient pas des Français. Le général Franceschetti, Ceccaldi, de nombreux amis. essayèrent de le dissuader; peine inutile! Il était à Saint-Pierre le 19 septembre 1815 et, le 25 de ce mois, il faisait une entrée triomphale à Ajaccio. Il recut alors la visite d'un envoyé de Metternich, avec un passeport au nom du comte Lipona, anagramme de Napoli. Il ne voulut pas en profiter. A Ajaccio, il trouva de l'argent et 15 grosses barques sur lesquelles il s'embarqua avec 200 hommes. Dès son arrivée à Pizzo, il fut poursuivi, maltraité, fait prisonnier et fusillé. Quant au général Franceschetti, après bien des souffrances et des dangers de mort, il put enfin rejoindre sa famille. Belle figure que celle de ce général Franceschetti, faite de fidélité et de dévouement au malheur! Né à Pozzo di Brando, il repose dans le jardin de la maison Ceccaldi, près du pont à droite en montant.

Napoléon a dit de Murat qu'il l'a perdu deux fois, en l'abandonnant en 1814 et en lui revenant trop tôt en 1815. Ce jugement sévère demande quelques explications. Si Murat n'avait pas traité avec les Alliés en 1814, le prince Eugène aurait pu rentrer en France avec 30.000 hommes au moment où Napoléon avait remporté victoire sur victoire. Nul doute à ce sujet : ce renfort aurait suffi pour rejeter l'ennemi au delà du Rhin et permis de signer un traité qui conservait ses limites naturelles au pays. Le prince Eugène fut obligé de rester en Italie pour parer à la situation créée par la félonie de Murat. Sur ce point, l'Empereur a raison.

En 1815, ce fut moins grave, puisque la partie devait se jouer à Waterloo. Il est bien vrai que, même en écrivant ses mémoires à Sainte-Hélène, Napoléon ignorait la trahison de Grouchy; elle ne fait plus de doute aujourd'hui. La dépêche que celui-ci déclare n'avoir jamais reçue a été publiée par Henri Houssaye. Ce n'est pas Napoléon qui a perdu la France, mais Fouché, Talleyrand, Bernadotte, Marmont et Grouchy, et surtout ces derniers. Et pourtant, en 1814 comme en 1815, c'était bien le moment de donner un coup de collier, de faire un dernier et sublime effort. Seuls les bons Français ont répondu à l'appel de la Patrie en danger et les Corses étaient de ce nombre.

XVII

En 1830, à Pero-Casevecchie, Ribetti, ennemi de Nicolini, s'associa aux bandits Michelini et Gilormini. Réunis, ils assassinèrent Nicolini, âgé de 69 ans. Aux détonations ses deux fils accoururent; l'aîné fut tué, mais le cadet, quoique blessé et à peine âgé de 12 ans,

abattit Gilormini d'un coup de fusil.

Les brigades de Poggiu-Mezzana et de Castellare se mirent à la poursuite des bandits et réussirent à les cerner dans la maison d'Alerini située au Caracutu. Durant deux jours et deux nuits, on se fusilla de part et d'autre. Enfin un renfort arriva de Vescovatu avec le lieutenant de gendarmerie. Il y avait des militaires et des civils; parmi ces derniers, on nommait Ciattoni, Consalvi, Giamarchi, Bernardi, Morelli et Simoni. Le préfet leur écrivit:

« Vous êtes de vrais Corses; vous avez affronté le feu des brigands qui souillent la terre de l'honneur et de la liberté; vous avez prêté à la force publique le secours de votre courage, de vos armes et de vos car-

touches ».

XVIII

Nous voici à la fin de cette étude. L'histoire de Vescovatu ne mentionne plus que le captage de la source du Murmorio, qui eut de si heureuses conséquences pour la santé publique; les grandes inondations du 13 novembre 1873 et de 1889; la construction des égoûts en 1888; l'épidémie de croup qui enleva 60 enfants en deux mois (1889); le tribut douloureux payé à la Patrie, lequel se chiffre par 6 officiers, 23 sous-officiers et 58 soldats.

Quoique habité par une population laborieuse, Vescovatu a été éprouvé par les guerres nationales et intestines, par les incursions des Maures, par les factions des Rouges et des Noirs et par les garnisons qui épuisaient

le pays.

Vescovatu s'honore d'avoir donné à la Corse des hommes éminents. Trois chroniqueurs d'abord : Monteggiani, Ceccaldi et Filippini ; l'abbé Giamarchi, auteur d'une Histoire de Paoli fort appréciée ; Dominique de Buttaffoco qui ébaucha un Dictionnaire des Hommes illustres de la Corse ; le colonel Ristori, un des chefs de l'expédition de Capraja ; Raffaelli, grand chancelier ; André Ceccaldi et son beau-frère Sébastien Buttafoco, patriotes éprouvés ; le comte Mathieu Buttafoco ; le colonel Casabianca, mort en Russie ; le contreamiral Casabianca et son fils Giocante ; Raphaël de Casabianca, sénateur et comte d'Empire ; le lieutenant-colonel Filippi et son frère général, commandant la place de Paris, etc., etc.

D. FUMAROLI.



LA VENDETTA (1)

Au sein des peuples primitifs, l'instinct de la conservation engendre chez les individus le besoin impérieux de protection et d'entr'aide: c'est pourquoi ceux-ci se groupent par affinité de sang et déposent entre les mains d'un chef le faisceau de leurs forces et de leurs energies. C'est ainsi que sont nés le genos en Grèce, la familia à Rome et le clan en Ecosse. Le chef, entre autres attributions, a celle de régler les querelles qui s'élèvent entre les membres de la communauté; c'est lui qui rend justice.

Mais vienne à surgir un différend entre deux communautés, s'il n'existe pas une autorité supérieure, force est de laisser aux armes le soin d'en décider et c'est alors la guerre: guerre privée entre familles, guerre farouche

et sauvage de la vengeance.

Ce n'est pas uniquement dans le maquis corse qu'a fleuri cette fleur de sang : les plaines de Germanie, les montagnes de Bohême et les brouillards frisons l'ont connue. Là, elle prenait le nom de faïda, avec sa règle limitative : le wergeld. Et au moyen âge, en Saxe comme en Pologne, en Scandinavie comme en Flandre, en Hainaut et à Namur, partout les chroniqueurs trouvent les traces de guerres privées (2).

Certes, depuis longtemps dans nos contrées, la guerre

⁽¹⁾ Notre compatriote, M. Vincentelli, brillant avocat du barreau d'Anvers, a récemment fait devant ses confrères une conférence appréciée, dont nous extrayons cette savante étude sur la vendetta. Elle instruira bien des gens et corrigera bien des erreurs.

⁽²⁾ M. Petit-Dutaillis, cite dans son ouvrage « Documents nouveaux sur le Droit de vengeance dans les Pays-Bas » qu'au » vo siècle la paix ou « Zoen » peut être conclue soit par l'intermédiaire de bonnes gens, soit par l'autorité publique : dans le premier cas elle est dite amiable : « Vriendelieke » dans le second cas elle est dite légale « wettelieke » et plus loin dans le même ouvrage, — « selon la Grande charte des Gantois, la paix peut être conclue non seulement grâce à l'intervention des paiseurs, mais aussi à celle des bonnes gens, « goede liede », que les parties auront acceptées, et celui qui briserait une paix amiable encourrait les peines ordinaires qui punissent le « soedenbraken ».

privée n'est plus organisée, encore que les vengeances particulières s'exercent sous le masque de la civilisation aussi violemment que jadis: « la langue » dit l'arabe, « est plus dangereuse que le sabre », et pour ma part je préfère le fusil corse au fiel des intrigues sournoises.

Mais enfin, officiellement du moins, ce sont les tribunaux qui règlent les différends et l'on peut se demander pourquoi dans l'île de beauté les mœurs sont restées aussi primitives, j'allais dire, aussi pures. C'est un problème d'histoire. C'est un problème de droit.

* *

Sise au cœur de cette célèbre mer autour de laquelle gravite la vieille histoire du monde, la Corse, clair joyau de l'Occident, a été l'objet de la convoitise de bien des peuples qui, pour l'avoir, en ont ensanglanté le sol.

Le Phénicien sur sa galère, le Grec sur sa trière ou le Turc sur sa felouque ont vu se lever à l'horizon ce rocher solitaire, chanté par le poète Casabianca, et qui dresse « sa tête de neige dans l'azur et laisse son manteau de pourpre et d'émeraude » se baigner dans la mer bleu saphir mêlé d'améthystes. Aussi bien navigateurs et conquérants, tous ont voulu la posséder; mais si la Corse a été souvent conquise, jamais elle n'a été soumise.

Pausanias dit que ses premiers habitants furent les Lybiens; Diodore de Sicile croit que ce sont les Etrusques; Sénèque pense que ce sont les Ibères. Peu importe, les historiens ne se mettront jamais d'accord.

Mais il est certain que dès les premiers âges, nombreuses sont les ness et les caravelles qui cinglèrent vers ses côtes: et Ligures, Phéniciens, Grecs, Phocéens et Carthaginois tentèrent de s'y établir. Scipion Nasica le premier réussit à y fonder quelques civitates. Cependant l'influence de Rome ne dut pas être bien prosonde, car, alors que dans l'Afrique du Nord les vestiges du génie civil romain soisonnent, on ne trouve en Corse aucun monument notable. Sénèque y sut exilé et, à l'en croire, l'île est un rocher inculte, habité par des bandes barbares. Mettons cette misanthropie sur le compte de l'humeur de l'exilé qui reçut une violente correction d'un geôlier dont il tenta, dit une tradition, de séduire la fille.

Et voici les Vandales, les Goths et les Visigoths, voici Byzance la superbe, la Papauté et les Lombards, voici les hordes sarrazines et voici les troupes de Charlemagne commandées, d'après la légende, par le neveu de Ganelon, venu en Corse laver dans le sang des Maures la honte de sa famille.

Pour faire face à ces invasions, quelques chefs de clan fortifièrent des villages accrochés aux montagnes : c'est

ainsi que la féodalité naquit.

Mais bientôt les seigneurs trop puissants portent ombrage à la population et aussitôt un homme se lève : Sambucucciu. Le voilà qui organise la Corse : les hameaux d'une même vallée forment une piève ; sur la place de l'Eglise, à l'ombre des châtaigniers, chaque commune élit son chef : le Podestat ; il est assisté de deux ou plusieurs anciens : les pères du Commun : ce sont les maires et les conseillers municipaux.

L'un d'entre eux, désigné par ses collègues, prend le nom de « caporal », fonction similaire à celle du tribun à Rome. C'est le titre que portera plus tard un autre enfant de l'île: Napoléon.

Et au-dessus de ces divers magistrats, le conseil des douze « I dodici » légifère pour toute la confédération.

Sambucucciu vécut au XIV° siècle. Voilà comment à cette époque, dans une île sans contact intime avec la civilisation, alors que les grands peuples étaient rivés à des gouvernements despotiques, longtemps avant l'affranchissement de l'Amérique et l'aurore de la Révolution, un peuple ivre de justice et de liberté fonde une république démocratique toute pareille à celles dont est si fier le XIX° siècle.

Hélas! Pourquoi quelques seigneurs voulurent-ils abuser de leurs droits? Pourquoi le peuple fit-il appel à la commune de Gênes qui ne songea qu'à exploiter commercialement la Corse. Le désordre recommença.

"C'est, dit Louis Boell dans son Histoire de la "Corse, le commencement de cette longue et doulou- reuse épopée, l'origine de cette lutte sanglante et glo-

« rieuse qui nous montre, durant plusieurs générations, « tout un peuple de héros en armes contre l'étranger, et « résolu au suprême sacrifice pour le salut de la patrie « et de la liberté, malgré son infériorité numérique, sans « autre appui ni ressource que son énergie, sa bravoure

« et son amour pour le sol natal ».

De guerre lasse, la Sérénissime République céda en 1453 ses prétendus droits sur la Corse à la Compagnie de Saint-Georges. Cette compagnie était un organisme financier, une manière de société qui prêtait ses capitaux à la République et recevait en échange le droit de per-

cevoir certains impôts.

Les envoyés de la Compagnie Saint-Georges ne virent dans l'administration de l'île qu'une colonie à exploiter : ses cadres administratifs se peuplèrent de gens tarés, se laissant aller à leur caractère arrogant et présomptueux, plein de mépris pour leurs gouvernés; les représentants de Gênes remplacèrent la loi par le caprice, la justice

par la fantaisie.

Après un siècle d'expériences diverses et deux intermèdes heureux, mais de peu de durée, au cours desquels le gouvernement de la Corse fut remis au duché de Milan, d'abord, et à la France ensuite, la C¹⁰ de Saint-Georges résigna ses droits entre les mains de la Seigneurie génoise. Administration malheureuse entre toutes. La faiblesse et l'arbitraire, dont les conséquences devinrent de plus en plus intolérables pour les populations sujettes, entrainèrent en 1729 la grande révolte, soulèvement qui devait se prolonger jusqu'à la réunion du pays à la Couronne de France.

Et c'est pendant toute cette période d'oppression que sortirent du peuple de farouches condottieri, paladins légendaires : l'histoire de chacun d'eux est une épopée.

Sinucellu, qui devient célèbre sous le nom de Giudice de Cinarca, appellation que lui vaut le grand esprit de justice qu'il apporte à ses fonctions, au point de condamner à mort son propre neveu coupable d'avoir attenté à l'honneur de la femme d'un ennemi.

Arrigu della Rocca, que les Génois doivent faire em-

poisonner par un traitre.

Vintencellu d'Istria, qui, avec une poignée d'hommes

tient tête des mois entiers aux troupes de la Sérénissime

République.

Sampiero, véritable héros de l'Iliade; compagnon et ami du preux chevalier Bayard. Pendant vingt ans il tient tête à l'oppresseur, livre et gagne maintes batailles, paye de sa personne, parcourt l'Europe pour chercher des secours. Les Génois, pour le réduire, tentent de lui briser le cœur en persuadant sa femme de se réfugier à Gênes. Sampiero, de sa main, tue sa femme qu'il adorait pourtant: il fallut un lâche guet-apens pour en avoir raison.

Sampiero, à peine enseveli, d'autres chefs se lèvent. Mais les Génois ont pour eux les troupes, les armes et l'argent et, pendant deux siècles, l'histoire de la Corse n'est qu'une succession de luttes et de massacres; commencée par la ruse, la domination génoise ne pouvait se maintenir que par l'oppression, et lorsque Paoli, en 1755, débarque en Corse, appelé par les patriotes à prendre la tête du gouvernement national, il trouve sa patrie en un lamentable état.

La peste et la famine avaient décimé la population :

les corsaires pillaient la nuit les villages.

Gênes avait publié un interdit frappant d'incapacité politique et civile tous les Corses, ravalés ainsi au lang

des ilotes de Sparte.

Sans tenir aucun compte de la capacité de paiement des insulaires, le fisc, toujours inassouvi, augmentait sans cesse charges et impôts: pour payer la quote personnelle, il eut fallu, remarque l'historien Arrighi (1) se livrer au vol ou vendre le dernier des meubles et jusqu'à la table grossière sur laquelle on pétrissait le pain. Les revenus moyens des terres étaient de 1 %; on les frappa d'une contribution annuelle du triple de telle sorte que la masse des contribuables, eut-elle travaillé assidûment toute l'année et prélevé pour le fisc le fruit de ses biens et de ses fatigues, jamais elle n'aurait pu se libérer entièrement.

Et que dire de la brutalité et de la cupidité des collec-

teurs d'impôts?

⁽¹⁾ A. Arrighi : Histoire de Pascal Paoli.

Il leur fallait, coûte que coûte, enrichir les fastueux proconsuls génois et leur suite nombreuse: deux vicaires, leurs greffiiers, vice-greffiers, le trésorier, deux secrétaires, le commandant des ports, le capitaine de cavalerie, le chef de la police, les sbires, le directeur de prison et enfin la nuée des collecteurs d'impôts, tous ces gens avec leur suite personnelle, famille et domestiques, étaient autant de satrapes qui entendaient faire fortune dans l'île.

Et cependant quoique l'on dise que toute révolution commence par des questions de budget — beau sujet de méditation pour les gouvernants — la Corse ne se serait pas soulevée avec tant d'âpreté et de désespoir si ses administrateurs ne s'étaient laissés aller à souiller de vénalité l'hermine de leur robe de magistrat.

Ces juges, dont trop souvent l'ignorance était incroyable, avaient à leur disposition une procédure criminelle

qui contenait deux institutions néfastes.

L'une était l'information « ex conscientia » : elle permettait au magistrat d'établir sa conviction sur des rapports secrets de sbires qui n'étaient ni révélés aux inculpés, ni même visés dans la sentence ; d'entendre des témoins sans la présence des plaideurs ; de faire des enquêtes personnelles sans le contrôle des parties : toutes

choses qui amenaient nécessairement l'arbitraire.

L'autre était l'ordonnance de « non procedatur », soustrayant les affaires aux juges ordinaires, arrêtant définitivement toute poursuite et même délivrant des brevets d'impunité pour les crimes à commettre : le déni de justice en était le résultat certain. De pareils moyens, entre les mains des juges qui devaient trouver dans les frais de procédure la grosse partie de leur traitement, transformèrent les tribunaux en comptoirs et les greffes, suivant l'expression de Paoli, « en une sorte de marché où les ordonnances de non procedatur étaient vendues pour quelques centaines de livres ».

« En résumé, la domination de la République fut, écrit Arrighi (1), une insolente moquerie pour le droit

« des gens et les lois de l'humanité ».

Qu'y a-t-il d'étonnant alors que le Corse, révolté de tant d'impunité et d'exaction, prît son fusil et envoyât a son ennemi la balle de la vengeance, disons de la justice?

Car le désir de vengeance, le désir de « faire justice » est au fond du cœur de chaque individu. Lorsque nous demandons aujourd'hui au tribunal le franc de dommages et intérêts, n'est-ce pas une vengeance que nous exerçons?

La vendetta a donc existé chez tous les peuples primitifs: elle ne s'était pas déracinée en Corse parce que l'étranger, qui avait débarqué dans l'île au cours de l'histoire, y était venu en ennemi et non en civilisateur.

Elle fut d'autant plus violente et farouche, cette vendetta, que l'âme corse, coulée dans le creuset des vicissitudes de l'histoire, est faite à l'image de l'île. Car il est certain que le caractère des hommes est fonction du

sol qu'ils habitent.

Et que dire de la Corse, de ses montagnes de granite. de schiste et de porphyre, tranchées de gorges chaotiques où grondent des torrents entre des parois abruptes, hérissées de promontoires sur lesquels poussent. on ne sait comment, des sapins toujours verts? Que dire de ses forêts immenses de chênes-lièges, de châtaigniers et de pins où le libecciu et la tramontana ont des chants de grandes orgues? Que dire de ses côtes découpées par les flots en larges golfes et en mille criques, où des rochers pourpres, roulés par des titans, baignent leurs assises dans une mer transparente et céruléenne? Que dire de ses sommets neigeux et dentelés qui déchirent les nuages pour contempler les étoiles? Que dire de ses villages sculptés au flanc des montagnes, bâtis à la diable, chaque maison à la place qu'elle a choisie près de la route en lacet, sur son tertre ou son rocher, avec ses murs de pierres sèches. revêtus de mousse, retenant un jardinet d'où s'échappe une vigne dorée, un cédratier en fleur, un pampre ou un figuier et, parfois, un petit ruisselet détourné du torrent et qui s'en va le rejoindre plus bas en cascatelles cristallines?

Et le maquis enfin, nappe mouvante d'arbustes à la senteur sauvage sous le soleil, arbousiers, lauriers, thyms, cystes, genévriers, lentisques, térébinthes, myrtes, armoises, bruyères arborescentes aux houppes blanches poudrées de rose, nappe continue épousant les accidents du terrain, montant en dôme avec lui et avec lui retombant en cascades de verdure dans les creux et les ravins, les gorges et les vallées.

Oui, ce pays est beau, il faut pour le sentir y vivre : et je sais plus d'un poète qui briserait sa lyre ne pouvant

le chanter.

C'est ce pays, et c'est ce passé de douleur et de sang qui ont façonné cet homme, qui vous croise à l'amble de son cheval avec une cartouchière, et son fusil, appelé juge de paix, en travers de la selle ou sur le dos : le teint. les yeux, la barbe, les cheveux sombres et l'air d'un baron partant pour la croisade; il vous envoie un « bonjour » brusque et sec comme un coup de feu, mais le geste de la tête qui l'accompagne, bien qu'un peu hautain, est franc et cordial.

Cet homme sobre a des muscles d'acier et un cœur de bronze; il est intrépide, violent comme ses torrents, hospitalier comme son maquis, indépendant comme le moufflon de ses montagnes; il est épris de justice et de vérité et c'est sa mère, sans doute, cette vieille Corse amenée à témoigner en cour d'assises, à laquelle le président ordonnait de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité, et qui répondit : « Je jure de dire la vérité, cela suffit ». Son fils ne connait qu'une servitude : celle de l'amitié; ses parents, ses alliés, ses amis peuvent tout lui demander; il leur donnera tout.

Mais que nul ne s'avise d'attenter à son honneur : une balle aussitôt porterait la mort. Et l'homme qui a tué son

ennemi prend la maquis et devient bandit.

En général, on réserve cette appellation aux êtres dégradés qui, constamment en guerre avec la société, se livrent au brigandage et versent le sang de leurs semblables pour pouvoir commettre d'autres crimes; ce sont là de vulgaires malandrins, plus nombreux d'ailleurs dans les capitales du Vieux et du Nouveau Monde que dans le maquis et que les Corses appellent les « percepteurs », délicate attention à l'égard des préposés de l'administration des finances.

Ils sont rares dans l'histoire de l'île et les greffes des

tribunaux démontrent que les crimes sont presque toujours causés par un besoin irrésistible de venger le déshonneur ou l'abandon d'une parente séduite.

Le vrai bandit poursuivi pour un meurtre se condamne lui-même à une vie errante, pleine de dangers; il préfère souvent la mort à la détention qu'il considère comme un

triomphe pour ses adversaires.

Aussi a-t-il toujours l'œil aux aguets et l'oreille aux écoutes; admirablement secondé par ses chiens et les bergers qui sont ses vedettes, il est au courant des faits et gestes de son ennemi et de toute la parenté de celui-ci; son existence est un perpétuel roman, vivant du produit de sa chasse et de sa pêche, et de l'aide de sa famille.

En dehors de ses ennemis, il est pour tout le monde parfaitement aimable et hospitalier : il est heureux même

de rendre service.

Le vrai bandit n'est pas le coquin dont certaine presse a peuplé la Corse, pour des raisons politiques peut-être. Ce n'est pas non plus ce fantôme imaginé pour des besoins de publicité.

Non, le vrai bandit est un justicier d'honneur qui porte le fusil comme on porta jadis l'épée et qui s'en sert parce que son passé historique ne lui a pas donné confiance en l'autorité du magistrat. Il a soif de justice et les législations qu'il a connues n'ont jamais, à ses yeux, sanctionné suffisamment les atteintes à l'honneur ou au droit.

Certes, on ne doit jamais approuver le crime, même lorsque celui qui le commet croit remplir un devoir. La justice ne saurait être le droit du premier venu; c'est une chose trop délicate et trop lourde pour qu'il en soit ainsi. La puissance de son glaive doit être confiée à une autorité spéciale et le chef de l'Etat lui-même, qui est la plus haute personnification de la souveraineté, ne peut que grâcier. Mais il n'empêche que la race et l'histoire sont là: elles expliquent, elles excusent la vendetta.

« Si les Corses », a écrit Paul Fontana, « n'eussent « pas été épris de justice et de liberté, s'ils eussent été « capables de s'humilier devant la tyrannie, la vendetta « n'eut jamais conquis droit de cité chez eux. Et si l'on « peut regretter qu'elle n'ait pas complètement disparu, « du moins est-il juste de connaître en elle, non pas une « tare morale, mais, à la lettre, une forme amorale de « moralité » (1).

Car à tout prendre la vendetta est basée uniquement sur des notions de droit.

La vendetta est une guerre: guerre privée entre familles et dont le caractère est tout différent de celui des guerres entre nations; lorsque celles-ci éclatent, leur cause, en dernière analyse, réside dans une rupture d'équilibre. Un Etat augmente, au détriment de ses voisins, l'ampleur de ses moyens d'action, rupture d'équilibre; un Etat étend sa zone d'influence sur des territoires coloniaux, rupture d'équilibre; un Etat, par un jeu d'alliances, unit ses forces à celles d'un Etat limitrophe, rupture d'équilibre; or, l'idée d'équilibre n'est pas une notion juridique, c'est une notion politique.

Tout autre, au contraire, est la notion existant à la base de la vendetta. Celle-ci trouve son fondement dans des notions de droit : les vengeurs poursuivent un but de justice qu'ils se figurent, à tort ou à raison, ne pouvoir atteindre en s'adressant à l'autorité constituée : meurtre pour meurtre, sang pour sang. C'est la compensation.

Autre notion juridique : la solidarité.

Tout ce passé de luttes pour la vie, de dangers permanents, a maintenu l'institution primitive de la famille; les liens du sang et de l'amitié se sont resserrés et les degrés de parenté se sont prolongés au-delà des limites naturelles. Aussi l'offense faite à un individu atteint-elle tous les siens; tous ont la même créance de vengeance à l'égard de tous les membres de la famille de l'offenseur.

Vengeance héréditaire : cette mère corse sur le cadavre de son mari dit à ses fils qui l'entourent : « on ne

pleure pas un mort, on le venge ».

Vengeance transversale: Lucien Bonaparte, au club de Toulon, avait dénoncé les menées anglophiles de Paoli qui tentait de détacher la Corse de la France; les partisans de Paoli, par le droit de vengeance, de détruire aussitôt à Ajaccio les biens de la famille Bonaparte.

⁽¹⁾ Austin de Croze : La chanson populaire de l'île de Coree ; Champion, 1911.

Vengeance éternelle: témoin cette vieille Corse qui, n'ayant pas d'héritiers, légua sa fortune à ceux qui la porteraient en terre, à la condition qu'ils fissent un détour pour ne pas passer devant la maison de ses ennemis et qu'ils jetassent à la mer la clef du tombeau après avoir muré le cercueil.

L'exercice de la vendetta, comme toute violation de droit, comporte réparation; mais cette réparation n'est pas d'ordre matériel; ce qui est souillé, c'est l'honneur,

on le lave dans le sang.

Et lorsqu'après des années, les arbitres interviennent, la somme d'argent qu'ils allouent parfois à l'une des parties dans leur sentence, n'est pas le prix de cet honneur : c'est la dot, par exemple, que l'on donne à la fille séduite, dot qui lui permettra de vivre ou de trouver, si

elle y consent, un mari étranger.

La vendetta n'est ni un caprice, ni une faculté; c'est une obligation régie par toute une série de prescriptions; elle a ses cartels, ses défis, ses délais, ses trêves, ses lieux d'asile. C'est un devoir sacré auquel on ne peut se soustraire sans être l'objet de la réprobation de ses pairs : devoir de défendre ou de venger l'honneur des gens de sa race.

Et c'est sans doute cette notion impérative qui arma, en 1914, les Corses d'un courage si farouche pour défendre la grande famille à laquelle ils appartiennent par le

choix qu'ils en ont fait : la France.

C'est pour cette grande vendetta qu'aux fronts de terre et de mer les mobilisés tombèrent par milliers.

**

Si les causes générales de la vendetta résident dans la survivance de l'organisation politique de la famille et du clan et dans la mauvaise administration de la justice génoise, les raisons immédiates et particulières se trouvent exclusivement dans les offenses les plus diverses.

Les actes de violence au tout premier chef, offenses évidentes, engendrent l'obligation de vengeance; il en est de même des paroles ou des gestes injurieux. Ainsi le mot « curnutu » est attentatoire à la dignité d'un homme; c'est une allusion à l'infidélité non seulement de sa

femme, mais aussi de sa fille, de sa sœur ou de sa

parente.

Le rimbeccu, qui est un reproche de lâcheté ou de trahison, oblige également celui qui en est l'objet à se venger; dès le XV° siècle, celui qui lançait le rimbeccu était
l'objet de peines prévues dans les statuts criminels
L'abbé Bartoli écrivait, en 1900, à cet égard: « En
« Corse, celui qui n'a pas vengé son père, son parent
« assassiné, une fille trompée, ne peut plus paraître en
« public. On ne lui parle pas. Il doit se taire. Emet-il
« une opinion? Venge-toi, lui répond-on, tu diras en« suite ta manière de voir. Il n'a plus de crédit, plus
« d'influence sur ses concitoyens. Ce n'est ni l'assassin
« ni sa famille qui sont déshonorés, ce sont les parents
« de la victime. La situation est intenable ».

Enfin, et surtout, les offenses à l'honneur des femmes occasionnent des vendette sans merci : que d'Hélènes et

que de guerres de Troie!

Les Corses sont très chatouilleux sur ce chapitre; pour compromettre une femme point n'est nécessaire de commettre un viol ou un rapt, mais toucher une femme au visage ou aux mains, — vieille signification de prise de possession — dénouer sa chevelure, sont autant de formes de ce qu'on appelle l'attacar, sorte d'offensive qui empêche la jeune fille qui en est l'objet d'épouser un autre homme que l'offenseur.

Un officier du régiment de Picardie rapporte dans ses Mémoires, vers 1774, que « lorsque les parents d'une fille « la refusaient à un garçon de quelque condition qu'il « fût, pour peu que cette fille consentît à ce mariage et « souvent même sans son approbation, le garçon l'em- « brassait ou la décoiffait un jour de fête au sortir de la « messe. Aussitôt tous les enfants, souvent postés exprès, « se mettaient à crier : « Disonorata ». Dès ce moment « il fallait de toute nécessité accorder cette fille ou bien « venger cette injure dans le sang du garçon. Ce meurtre « en occasionnait dix autres ».

Bien entendu, il se produisait pas mal d'attacar par consentement mutuel, car l'amour pour arriver à ses fins n'hésite pas sur le choix du moyen.

L'homme qui pour une raison déterminée se trouvait

dans l'obligation d'accomplir une vendetta ne surprenait pas son ennemi: point d'attaque brusquée; il envoyait sa déclaration de guerre suivant la formule consacrée: « Garde-toi comme je me garde ». En outre certains gestes rituels accompagnaient sa détermination; il se frappait la tête de coups de poings et se mordait les doigts.

Le voilà qui, fidèle à son diabolique point d'honneur, s'en va par monts, forêts et ravins à la chasse de son ennemi; il n'aura de cesse qu'il ne l'ait abattu. Alors sa vengeance accomplie, il veillera le cadavre pour le pro téger de l'outrage des fauves et, lorsque la famille aura enlevé la dépouille, il s'enfoncera dans les bois pour prendre à son tour la vie errante du bandit.

Et voilà le cadavre ensanglanté qui est ramené sur une

civière de branchages construite à la hâte.

Voilà les bergers qui, de montagnes en montagnes.

annoncent le deuil au son de conques marines.

Voilà le funèbre cortège qui arrive au village: on étend le mort sur la table de la chaumière, placée devant la porte sur la voie publique, on éteint le feu de l'âtre, on clôt les volets, qui ne seront ouverts que lorsque le meurtrier aura expié. La chemise ensanglantée est accrochée à un clou, où elle restera pour rappeler constamment aux mâles de la race qu'ils ont un devoir nouveau : désormais ils ne couperont plus leur barbe jusqu'à ce que le meurtrier ait à son tour versé son sang.

La veuve prend le deuil qu'elle ne quittera plus et, lorsque le soir tombe, tous les parents viennent veiller; ils arrivent un à un : chacun s'approche du mort, lui parle, le baise sur la bouche. Les hommes se tiennent silencieux dans un coin et c'est aux femmes, qui dans la vie corse ont un caractère modeste et effacé, qu'il échet de traduire les sentiments de l'assistance en des improvisations appelées « Voceri » dont la poésie tragique est digne de figurer à côté des lamentations du livre des Rois de la Bible et de celle d'Hécube et d'Andromaque de l'I-liade.

Et c'est encore l'isolement du pays, et l'absence de contact avec les continentaux qui ont conservé aux villages des montagnes de la Corse la vieille coutume, qui tend à disparaître, de célébrer la mort comme on le faisait à l'aurore des civilisations par ces manifestations exubérantes de la douleur.

« Les pleureuses se ruent sur le mort, baisent ses bles-« sures comme des louves affamées, se grisent de sang « et s'emportent en des fureurs inexprimables. Avec leurs cheveux dénoués, leurs visages labourés par les « égratignures, leurs yeux égarés, elles ressemblent exactement à des Ménades; on les dirait en proie à l'hystérie; des sanglots les oppressent, leur respiration est « haletante et leur voix rauque, siffle, éructe des mots brûlants de haine, de farouches appels au meurtre, « au sang, au carnage, soufflant, comme dit Shakes-« peare, dans la hideuse trompette des malédictions. "Ce n'est plus la femme qui pleure, c'est une furie se-« couée par la rage de la destruction qui veut se débap-« tiser si on ne fait pas sa vendetta, répandre le sang « du mort à travers les champs comme une semence de « haine...

« L'art, — dit Paul de Saint-Victor: Hommes et Dieux — n'a rien à voir dans ces poèmes, tout de clameur et de premier jet. L'amour et la haine, la plainte et l'imprécation, la prière et la menace s'y heurtent et s'y entrecoupent avec des dissonances de sanglots; l'excuse de leur violence est dans leur explosion — un vocero littéraire aurait la recherche atroce d'un poignard incrusté de diamants. — Il le faut tel qu'il est, fou de colère, ivre de larmes, chantant par la bouche d'une blessure, comme dit un chant du Roman—« cero » (1).

Après la veillée, les funérailles se déroulent grandioses et poignantes; jadis on conduisait le mort à sa dernière demeure maintenu ficelé sur son cheval, entouré de ses parents et de ses proches, tous montés et silencieux.

Le tombeau est souvent un mausolée dans les terres de la famille, presque toujours situé à un emplacement qui domine la vallée ou la mer, et le vent qui chante dans les ifs continue à bercer le mort.

Après la cérémonie, la guerre recommence, car il faut

⁽¹⁾ Marcaggi : Les chants de la mort et de la Vendetta, Pedone, 1920.

venger le disparu : les hommes tiennent conseil ; parfois plusieurs prennent la chasse et les maisons sont transformées en citadelles.

**

Cependant la paix est un bien si précieux au cœur des hommes que même les colères les plus saintes finissent

par s'apaiser.

Après des années de lutte il arrive presque toujours que des médiateurs, appelés « Paceri », poussés par le sens obscur de l'intérêt supérieur, s'entremettent bénévolement pour tenter de terminer la guerre. Certes la tâche est ardue; seuls entre toutes ces haines qui s'entrecroisent (1), il leur faut pour négocier la paix une autorité incontestée et un esprit d'indépendance reconnu; il faut obtenir du groupe offenseur des sacrifices compatibles avec son honneur et pour le groupe offensé une satisfaction adéquate: rôle de tact et d'ajustage qui en dit long sur la patience et la persévérance de ceux qui l'entreprennent.

Enfin on arrive à une base d'accord et un véritable

traité de paix est signé.

Sur la place du village et le parvis de l'église, à l'ombre du modeste campanile tout blanc, le notaire se tient devant une table assisté de ses témoins; le porche de l'église, large ouvert, fait apparaître l'autel illuminé où sera chanté tout à l'heure le Te Deum de la réconciliation.

Les maisons ont des airs de fête et la fontaine chante

plus gaiement qu'à son ordinaire.

Les Paceri amènent de deux directions opposées les groupes ennemis et les chefs des deux familles s'avan-

cent avec solennité.

Le traité est tout rédigé: son préambule toujours d'un sens religieux rappelle les grands principes de l'Evangile sous l'égide desquels la paix va être conclue. Il est très complet: exposé des faits, indication des parties, formules de pardon et de paix, clause pénale, noms et pouvoirs des arbitres.

⁽¹⁾ J. Busquet : Le droit de la Vendetta et les Paci corses.

Le fond de la convention est extrêmement juridique; il comprend diverses catégories de clauses : les premières consacrent l'abandon de certains droits inhérents à l'état de guerre; elles sont bilatérales : remise de haine, renonciation au droit de violence, au droit de poursuite et même désarmement. Celle-ci est la plus difficile à obtenir, tant il est vrai que rien ne varie ici-bas, qu'il s'agisse de guerre

entre familles ou de guerre entre peuples. Les secondes clauses, unilatérales, sont des applications du concept juridique de la compensation car il faut toujours et avant tout rétablir l'égalité. Clause de bannissement: un parti a perdu un homme, il faut donc qu'un homme du clan adverse s'en aille. Clause stipulant la remise du coupable entre les mains de la justice. Clause pénale pour le cas où l'une des parties violerait le traité. Et jadis clause de mariage, disparue aujourd'hui, mais si riche de signification : en effet, le mariage crée une communauté artificielle du sang et fait donc disparaître la vendetta: le mariage satisfait au besoin de compensation, car l'homme qui a succombé dans le clan offensé a laissé un vide, une faiblesse; sa place sera remplie par un homme du clan adverse. C'est ainsi que dans le Romancero du Cid, don Rodrigue fut donné à Chimène pour mari.

Il y a aussi les clauses compromissoires donnant à un Pacere des pouvoirs arbitraux pour régler certaines questions. Il y a enfin des clauses de garantie : les familles s'engagent solidairement à respecter et à faire respecter le traité et à poursuivre et punir ceux qui le violeraient. Ce pacte de haute allure est illustré par un rituel cérémonieux, car les peuples primitifs tout comme les enfants, pour bien comprendre, ont besoin de voir.

Les adversaires signent le traité, ils échangent des serments et se donnent le baiser de paix : ensemble avec leurs familles ils pénétrent dans l'église pendant que les cloches sonnent à toute volée.

Mais ces pactes n'ont évidemment réduit la vendetta qu'en de fort minimes proportions : pour combattre cette néfaste coutume, l'Autorité plus d'une fois tenta de prendre des mesures de rigueur.

La République de Gênes, c'est une justice à lui rendre, fit de son mieux; mais comment aurait-elle pu réussir, alors que chez elle la lutte des familles et des clans était si violente que le chef de l'Etat, qu'il s'appelât Doge, Consul ou Capitaine, pendant des périodes de cinquante ans, parvint rarement au bout de son mandat de vingt-quatre mois.

La première répression vraiment efficace fut celle du gouvernement national de Pascal Paoli : admirable figure, trop peu connue et digne de prendre rang à côté

de celle de Napoléon.

Comprenant que le mal dont souffrait son pays avait des racines profondes, que seules une organisation complète et des réformes radicales pouvaient guérir, il se mit à l'œuvre, courageusement.

Certes la tâche était rude de policer ce pays dont les habitants, au naturel rugueux, jaloux de leur indépendance, étaient hostiles à l'autorité parce que depuis tou-

jours l'autorité avait été mauvaise.

Mais Paoli joignait au courage de sa race, l'âme de l'apôtre et le génie de l'administrateur. Trois pensées le préoccupèrent: la sécurité, l'indépendance et l'amélio-

ration matérielle et morale du peuple.

C'est surtout à la sécurité de l'intérieur, à l'organisation de la justice que Pascal Paoli apporta ses soins les plus attentifs car il savait bien que pour extirper la vendetta il fallait au paysan corse la certitude de trouver, auprès du magistrat, la justice dont l'absence jusqu'alors avait causé tant de ravages.

Aussi, après avoir exigé de la magistrature une science parfaite du droit, il ne cesse de lui adresser des instruc-

tions qu'il rédige de sa main.

"Ie connais mes compatriotes », écrit-il notamment en 1759. "Il n'est point de peuple au monde qui respecte davantage la Justice, mais à la condition qu'elle soit prompte et impartiale. Il est rare qu'il se mutine contre la sentence du juge. Il a trop de droiture naturelle et de bon sens pour ne pas dire avec les jurisconsultes romains: "Res judicata pro veritate habetur ». Rappelez-vous le mot de Cicéron: "Le magistrat est la loi parlante, et la loi, un magistrat muet ».

Et plus loin: « Ecoutez-les avec patience et ne les « interrompez pas avec brusquerie, si vous ne voulez

point qu'ils doutent de votre justice. S'ils s'apercoivent que le magistrat est distrait ou impatient, ils s'arrêtent tout à coup surpris et méfiants; quelque soit son intégrité, ils n'en conçoivent pas moins des soup-

« cons injurieux ».

Balayant la procédure vexatoire et fantaisiste de l'administration génoise, il lui substitue une organisation judiciaire à divers degrés, raisonnée et simple et à laquelle plus tard, Napoléon, en 1806 et 1808, dut certainement songer lorsqu'il dirigeait les travaux des codes de pro-

cédure civile et d'instruction criminelle.

Le Podestat, juge de paix, dont la compétence était plus étendue quand il était assisté de deux pères du commun; le tribunal, composé d'un président, de deux assesseurs et du ministère public dénommé « avocat du fisc »; la Rota civile, cour d'appel constituée par trois docteurs. Lorsqu'il s'agissait d'affaires criminelles, le tribunal était assisté de six pères de famille : enfin, en cas d'urgence, la junte de défense, sorte de cour prévotale aux pouvoirs extraordinaires et très étendus, qui allait siéger là où une émeute avait éclaté, là où une répression rapide était nécessaire. Justice prompte, peu coûteuse, populaire, mais justice impartiale et redoutée. La vendetta, hydre sanguinaire qui quelque temps auparavant dévorait 900 vies humaines par an, est presque muselée, car pendant les trois premières années de la magistrature de Paoli on ne constate que quatre meurtres ; la répression est impitoyable.

Celui qui mena ce bon combat, celui qui fut appelé Père de la Patrie, « cet homme qui fait honneur à l'homme » (1), ne réussit cependant pas plus que n'y parvinrent les gouvernements qui suivirent à faire disparaître du cœur du Corse cet esprit de vengeance qui lui

fait bouillonner le sang.

Et d'aucuns en veulent un exemple dans la rancune célèbre du comte Pozzo di Borgo pour son rival Napoléon Bonaparte.

Pozzo di Borgo n'aurait jamais pardonné à Napoléon le rattachement de l'île à la France : c'est pourquoi il

⁽¹⁾ H. Yvia-Croce : Anthologie des écrivains corses. T. 1.

serait allé, ambassadeur de haine, à Londres, à Vienne et à Saint-Pétersbourg mener une politique hostile à l'Empire: c'est lui qui aurait fait échouer les négociations de Châtillon (1), c'est lui qui le premier aurait songé à Ste-Hélène (2).

Ainsi toute l'épopée napoléonienne ne serait qu'une vaste vendetta qui aurait pris pour champ clos l'Europe.

Certes, cette thèse peut paraître osée, mais elle est vraisemblable dans ce pays où hier encore ce vieux curé, au souvenir d'un procès perdu, persuadé de la partialité du magistrat, grondait dans un accent de colère: « Si je n'avais pas été prêtre, Monsieur, j'aurais décroché le fusil de mon père et puis... j'aurais pris le maquis ».

Et pourtant l'étude de la philosophie et de la théologie, la pratique de son ministère eussent dû calmer dans le cœur de ce vieillard le sentiment de la vengeance, qui comme un ressac lui montait du cœur aux yeux.

Hélas, telles ont été les souffrances de ses pères, que dans son sang il garde indélébile ce qui nous paraît une

impétuosité sauvage.

Car ce n'est pas impunément que des magistrats ont pu à leur fantaisie s'écarter des règles écrites et rendre des jugements dont leur ignorance seule ne suffit pas à justifier les erreurs: ce n'est pas impunément que des gouvernants ont pu à l'infini grever les populations de charges fiscales pour le bénéfice exclusif d'un clan dont il étaient les valets: qu'ils ont pu supprimer les libertés que la nature a mises dans le cœur de l'homme et que la loi a gravées au frontispice de toutes les civilisations

Toujours, lorsque les maîtres de l'heure ont abusé de leur puissance, lorsqu'ils ont faussé les balances de la Justice au préjudice de l'individu ou au détriment des masses, toujours, à travers l'histoire, la vengeance s'est

levée.

Et la vengeance c'est la guerre; guerre civile ou guerre religieuse, guerre entre familles ou guerre entre nations.

L'homme est ainsi conçu, qu'il ne peut sans une bonne

⁽¹⁾ Mémoires du général de Ségur,

⁽²⁾ A. de la Garde : Fêtes et Souvenirs du Congrès de Vienne. Vienne.

justice, édifier l'organisation sociale qui lui permet de

vivre en paix.

L'histoire de la Corse est-elle autre chose que la claire illustration de cette vérité, cette Corse dont le poète Jean Casabianca, en un beau raccourci, a dit:

« Tes enfants, durs bergers ou vaillants capitaines

« Ont des fiertés de roi. Les grâces souveraines

- « Des brunes sœurs de Colomba sont aussi tes orgueils. « Et ton sol, d'où monta l'Aigle au vol gigantesque,
- « N'est-il pas à la fois homérique et dantesque, « O terre des lauriers, des amours et des deuils ».

VINCENTELLI.

Avocat à Anvers.

La Bibliothèque de Napoléon (1)

De Berlin à la Malmaison

En 1931, à des dates diverses, mais surtout durant l'automne, le bruit courut, à la suite d'articles de presse, que de précieux ouvrages, provenant de la succession autrichienne de Marie-Louise, après avoir fait à Berlin l'objet d'une exposition, étaient mis en vente au plus offant. J'ai collectionné plusieurs de ces articles. Je ne les citerai pas, me bornant à n'en mentionner qu'un,

⁽¹⁾ Dans notre No 76, nous avions entretenu nos lecteurs de cette bibliothèque qui avait appartenu à Napoléon I^{or} et qui, passée aux mains d'un archiduc autrichien, risquait de s'en aller à l'étranger par la mise en vente, Nous àvons appris avec plaisir, comme Corse et comme historien, que deux Anglais, M. et Mme John Jaffé, âgés de 90 et 81 ans, ont acheté cette bibliothèque et en ont fait don au musée de la Malmaison, « en commémoration de leurs noces de diamant, et à la condition d'y rester à titre définitif et sans aucun déplacement dans l'avenir ». Les admirateurs de Napoléon pourront en être reconnaissants à ces deux Mécènes, qui viennent de donner à notre gouvernement une leçon de générosité. Notre savant collaborateur conte précisément ici l'enquête à laquelle il s'était livré au sujet de cette Bibliothèque.

celui que, dans Il Messagero romain, le correspondant berlinois de ce journal, M. Edoardo Senatra, terminait, le 28 novembre 1931, par cette pointe contre la France, qui est lancée en bonne flèche du Parthe, comme il convient à un littérateur fasciste. Il s'agit d'une visite de M. Senatra chez l'antiquaire berlinois qui, chargé de vendre ces livres, les avait partiellement exposés:

"Un littérateur français s'était rendu chez lui pour ijeter un coup d'œil sur la bibliothèque impériale. Ne croyez-vous pas que sa place serait au Louvre, ou aux Invalides? — lui demanda l'antiquaire. Non, — répondit le Monsieur français. — Je ne le crois pas, parce que Napoléon nous intéresse moins que vous ne seriez tenté de le supposer. Ce n'était, effectivement, pas un Français, mais un Italien...»

Ce qui amène la glose du journaliste :

« Nous le savions. Toutefois, de nous l'entendre « redire par un littérateur de France, voilà une confirma-« tion qui, certes, ne déplaira point au lecteur... » Seulement, le lecteur un tant soit peu avisé restait, tout de même, libre de penser que ce « littérateur français », ainsi masqué sous un trop facile anonymat, pouvait fort bien avoir été imaginé de toutes pièces pour les besoins de la cause et, on va le voir, d'une fort mauvaise cause...

L'antiquaire de Berlin était un nommé Martin Breslauer, bien connu comme expert bibliophile. Son magasin, devant lequel j'ai passé plus d'une fois et où je suis entré aussi, est sis au numéro 48 de la Französische Strasse, artère du Berlin W, fort célèbre d'ailleurs. Il estimait ces 12.500 volumes à environ 50.000 livres anglaises, encore qu'eu égard à la « misère des temps », ce prix eût été mis au dessous de la valeur réelle... Mais qui allait se résoudre à débourser de 800.000 à 1.000.000 de marks pour acquérir ces reliques? Donc la bibliothèque serait dispersée... D'habiles articles, placés un peu partout, le laissaient nettement entendre, plus particulièrement chez nous, en décembre 1931....

Voulant mettre cette délicate question au point, j'écrivis alors un article pour l'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux, alors dirigé — du moins nominalement — par feu Edouard Julia. Cet article exposait l'affaire, la discutait et contenait une bibliographie à peu près complète de ce qui avait paru jusqu'alors sur elle dans la presse mondiale. Je n'eus pas l'heur de le voir accepter. On me le retourna, avec une lettre, signée M. Charbonnier, où l'on me disait, entre autres choses, que « je contestais les prix, ce qui pourrait être commercialement reproché par les intéressés ». C'est que j'ignorais encore que l'on eût une telle délicatesse, dans une Revue de France, à l'endroit de mercantis tudesques. Cependant, désireux de tirer au clair l'énigme du vendeur véritable, je m'étais adressé à un Allemand très compétent en la matière, le D' Joachim Kühn, conseiller technique à l'Ambassade d'Allemagne à Paris. Celui-ci m'avait répondu pour me signaler que, si la provenance de la Bibliothèque n'était nulle part signalée, « le seul propriétaire possible était la famille de Marie-Louise, c'està-dire la famille princière de Montenuovo (Neipperg)...» En conséquence, j'écrivis aussitôt à l'arrière petit-fils de Marie-Louise, le prince Ferdinand de Montenuovo. J'ai narré dans un article de la Griffe : La Bibliothèque de Napoléon et de Marie-Louise (17 mars 1932) comment ma lettre était allée retrouver ce personnage i son château de Németboly, dans le comitat hongrois de Baranya et comment il avait, dans sa réponse, dénié toute accointance avec cette affaire, « Wir haben - me notaitil en particulier - von meiner Urgrossmutter Kaiserin Marie-Luize her ziemlich viel Gegenstände, haben aber davon nie etwas verkauft. Eine Bibliothek war aber nie unter den von ihr ererbten Dingen... » (Nous avons passablement d'objets en provenance de mon arrière-grand' mère l'Impératrice Marie-Louise. Nous n'en avons cependant jamais rien vendu. Mais il n'y a jamais eu de Bibliothèque parmi les choses héritées d'elle). J'eus alors l'idée de recourir aux lumières de l'antiquaire de Berlin.

Celui-ci était tout disposé à me fournir des éclaircissements sur la nature et surtout le prix des ouvrages, mais, par contre, se déclara dans l'absolue impossibilité d'éclaircir le point obscur qui m'intriguait. « Aus welchem Besitz — me mande-t-il dans une première missive die Bibliothek stammt, kann ich Ihnen leider nicht mitteilen, da ich mich verpflichtet habe, den Besitzer nicht bekannt zu geben » (De quelle propriété provient la Bibliothèque, je ne puis malheureusement pas vous le communiquer, car je me suis engagé à ne pas faire connaître le propriétaire). Devant cette fin de non recevoir, tout autre que moi se fût lassé. Mais ce n'est pas pour nen qu'on a dans la peau de longues années d'expérience journalistique parisienne. A l'Intermédiaire, qui avait repoussé - comme il en a repoussé, dans ces derniers temps, d'autres non moins intéressants : sur les légendes relatives à Bernadotte, sur la Jeanne d'Arc de Jacoby, sur le modèle de la Nana de Zola, par exemple et l'on ne se fait pas une idée de la difficulté que l'on éprouve. à Paris, pour placer, dans des organes réputés sérieux. tout travail s'écartant un peu de la banalité! - mon article, j'avais finalement réussi à obtenir qu'un entrefilet édulcoré sur la question des livres de Napoléon serait admis et on l'inséra tardivement, le 29 février 1932. aux colonnes 152-156: Une bibliothèque de Napoléon Ier. Mais je ne voulais pas me donner pour battu et j'entrepris, de nouveau, le sieur Breslauer. J'eusse voulu qu'il me fît savoir quand, exactement, il avait lancé dans la presse la nouvelle de la mise en vente de ces reliques. Cela m'eût permis, apparemment, de poursuivre mes recherches dans un sens moins risqué.

A cette nouvelle demande, l'antiquaire de Berlin me répliqua, en février 1932, qu'il ne pouvait me renseigner. Ma lettre était de janvier. Il mit le temps, donc, à se décider. « Frau D' Weidler, me disait-il, est reporter d'un certain nombre de Journaux et de Revues importants et y a rendu compte de la Bibliothèque ». C'était tout ce qu'à ma question sur cette femme, qui avait ré-

pandu l'annonce de la vente hors d'Allemagne, on daignait répliquer. l'avais, dans l'intervalle, composé un autre travail, très complet, sur toute cette affaire, que i'offris à Henri Lemaître, alors Directeur, depuis la mort de Barrau-Dihigo, de la Revue des Bilbiothèques. Il l'eût très certainement inséré, si ses efforts pour créer une Revue différente de l'ancienne, abandonnée par la maison qui porte toujours le nom de Champion, eussent pu aboutir. Malheureusement, il n'en fut rien et, le 9 février 1932, Lemaître m'annonce qu'il faut renoncer à ce projet. Je me tourne alors vers l'Espagne et adresse à la rédaction d'Ahora, à Madrid, un exposé, rédigé en espagnol et richement illustré, de l'affaire des livres de Napoléon. Ahora, qui n'a pas hésité à insérer un long travail de moi sur Mata Hari, n'a pas le courage de donner cette évocation des destins livresques de Napoladrón (!). Tout en reconnaissant que mon travail est des plus curieux et vivants, il se refuse à l'insérer, sous prétexte que la mémoire du Corse n'est pas populaire en Espagne et me le retourne le 13 février 1932. Je retiens, de la lettre de renvoi, que m'écrit le rédacteur en chef. Viconte Sánchez-Ocana, cette phrase: « Tenga en cuenta que la figura de Napoleon es para el gran publico de Espana mucho menos conocida, naturalmente, que para el francés... » (Tenez en compte que la figure de Napoléon est, naturellement, beaucoup moins connue du grand public d'Espagne que de celui de France...) Bêtises, destinées à masquer des susceptibilités chauvines, toujours aiguës depuis des siècles! Mais allez donc réagir contre une telle mentalité!

Breslauer, cependant, qui n'en avait pas eu connaissance et auquel je l'avais adressé, me remercia vivement de lui avoir fait lire l'article : La découverte d'une Bibliothèque de Napoléon, dans le magazine d'art A B C de janvier 1932. Dans une lettre qu'il m'adresse un peu plus tard, le 20 février, il me déclare m'être très reconnaissant de mes efforts pour empêcher que « cette unique Bibliothèque ne soit maintenue à l'état compact »

et s'en aille, disséminée, dans une vente au détail. Mais. jusqu'alors, il ne voit rien venir à l'horizon des millionnaires. Et cela l'ennuie, car sa bibliophilie est de celles qui s'évaluent en chiffres autres que ceux en usage dans la classification décimale. Cependant, j'ai acquis la conviction qu'il vend ce qu'il peut vendre et a commencé la dispersion. En effet, dans un jour le jour du Temps, le · 26 février 1932, Emile Henriot avoue qu'un libraire lui a proposé « un assez joli bibelot : La Chartreuse de Parme, en original, demi-maroquin, aux armes de l'impératrice Marie-Louise, dont on a dispersé récemment, à Berlin, la bibliothèque (sic). La Chartreuse de Parme de la Duchesse de Parme! Une paille, comme vous voyez! Autre paille: le prix: 25.000 francs. Nous demandâmes à réfléchir, bien que ce fût pour nous, hélas! encore tout réfléchi. Le livre était vendu le lendemain. Et, pareillement, le Génie du Christianisme, aux armes de la même Marie-Louise et de Napoléon, par surcroît, 15,000 francs, ce numéro-là. Et nous en savons quelques-uns qui s'arrachent les cheveux pour un tel ratage ». Bien que le chroniqueur du Temps fût dans l'erreur en prétendant que la Bibliothèque de Marie-Louise fût vendue, puisqu'elle était toujours à Berlin, j'en référai, pour plus de sûreté, à l'antiquaire, qui ignorait cet article.

Il me fit savoir, le 1° mars 1932, que « la plus grande partie des précieux livres de la Bibliothèque de Napoléon et de Marie-Louise était encore en sa possession » et qu'il n'en avait jusqu'alors aliéné que « eine bescheidene Anzahl » (un nombre modeste »), en particulier « au libraire français dont parle M. Herriot » le Berlinois confondait Henriot avec Herriot! Il se hâtait d'ajouter : « Outre le grand nombre de numéros du catalogue, qui restent en ma possession, j'ai encore une merveilleuse collection de livres sur Napoléon et Marie-Louise, provenant de la propre Bibliothèque de Napoléon et de celle de l'Impératrice, collection qui n'est pas seulement d'une haute signification quant à son contenu,

mais encore à cause de ses anciens possesseurs. « Il me disait encore: « Pour ce qui est de leur origine, je ne puis que confirmer ce que je vous ai déjà dit, à savoir que je ne puis malheureusement rien vous dire. Il est naturel qu'une famille, qui met en vente de tels livres, ne désire pas que son nom soit livré à la publicité ». Quand avait, à proprement parler, commencé cette vente particulière des plus précieux ouvrages provenant de Bibliothèque emportée par Marie-Louise, lors de sa fuite de Paris, en mars 1814? Il serait difficile de la préciser. Dans une plaquette très rare et non mise dans le commerce, un bibliophile de Berlin, M. Hans Fürstenberg - Napoleon als Büchersammler, plaquette de luxe, richement illustrée et imprimée à Langensalza, en 1931, par Julius Beltz — il est bien question, pages 22-24, de la Bibliothèque de Marie-Louise et l'on donne en reproduction phototypique des couvertures de volumes qui en proviennent certainement, mais pas un mot n'est soufflé sur le destin de ces volumes à la mort de l'ex-Impératrice, ni sur la provenance de ceux d'entre eux en possession de M. Fürstenberg...

Cette discrétion de nos bons Allemands, cependant, ne résista pas à mes recherches. Dès la fin de février 1932, j'étais fixé sur le propriétaire de ces volumes, ainsi mis en vente à Berlin. Des renseignements sûrs, reçus de Vienne, ne me laissaient plus aucun doute sur ce propriétaire. C'était l'archiduc Franz-Salvator. Je communiquai aussitôt la nouvelle à divers napoléonistes, avant de l'imprimer dans l'article susmentionné de la Griffe. Désormais fixés, les amateurs de ce trésor unique savaient à qui recourir. Ils ne s'en firent pas faute. J'avais envoyé des exemplaires de la Griffe un peu partout et reçus un nombre considérable de communications à ce sujet. Ainsi aboutit-on à ce que, par l'intermédiaire de MM. de Margerie et François-Poncet, l'Archiduc confiât à M. Jean Bourguignon, Conservateur du Musée de la Malmaison, la meilleure partie des précieux volumes non aliénés, que l'on put, à partir du 20 septembre 1932,

contempler, dans le cabinet même de Napoléon, dans l'ex-résidence de Joséphine. Il est curieux de noter, à ce propos, que la note qui passa dans la plupart de nos journaux, à cette époque, ne disait rien des incidents Breslauer. Comme si l'envoi de ces volumes se fût fait le plus naturellement du monde, on passait sur tous les préliminaires. Et, dans le Mercure de France, le 15 octobre 1932, un certain Gaétan de Heredia redécouvrait l'Amérique en répétant ce que l'on connaissait déjà sur ces livres, avec la candeur de tant d'écrivassiers qui, pour ne pas rendre à César ce qui est à César, taisent purement et simplement le travail et les résultats de leurs devanciers...

On sait quel épilogue a eu cette petite comédie. Après divers « cris d'alarme », dont la presse se fit l'écho. plus ou moins docile, en janvier 1933, le « mécène » imploré (1) - un mécène d'importance, puisqu'il s'agissait de débourser un million et demi - s'est rencontré, dans la personne de deux Anglais. C'était bien cela qu'il fallait comme hommage posthume d'Albion au Corse à cheveux plats! M. et Mme Jaffé ont donc eu un geste qui les honore. Grâce à eux, grâce à ces Philémon et Baucis britanniques, la France a vu la glorieuse Bibliothèque ne plus quitter la Malmaison, où sa place était tout indiquée. De telles manifestations de l'Entente Cordiale en valent d'autres, sans doute. Tout au plus regretterons-nous que l' « intrigue » dont M. Charles Omessa a, dans la première quinzaine de mars, entretenu les lecteurs de l'Eveil de la Corse, ait empêché le descendant d'Isabelle Buonaparte de faire don à la République. qu'il déteste, de ces souvenirs napoléoniens. Mais ceci, en vérité, est une autre histoire et nous n'avons pas à l'écrire ici...

Camille PITOLLET.

⁽¹⁾ Voir à ce sujet deux échos de l'hebdomadaire Aux Ecoutes, le octobre 1932 et 21 janvier 1933 (on s'y élève contre la manœuvre de Breslauer et ses prix exagérés et contre la campagne qui, à l'automne 1932, s'ébauchait en faveur d'une souscription publique et qui, en janvier 1933, avait, comme je le dis, repris, un peu timidement toutefois

"PARMI LE THYM ET LA ROSÉE"

(CHEZ LES BERGERS)

V

J'ai assisté au miracle. Le miracle s'est accompli sous mes yeux. Il était à mon intention et, mon Dieu! j'en ai été le bénéficiaire.

Une maisonnette de berger en fut le théâtre. Rappelezvous : le toit de tuiles, aux grosses poutres, qui filtre la lumière ; les deux lits monumentaux dans les coins, le séchoir, la grande cornemuse à présure, le foyer dans son cadre de pierre et la noire crémaillère, à l'imperceptible balancement...

Mais c'est la thaumaturge... Non, encore qu'il signifie « faiseur de miracles », le mot est vilain et se prend en mauvaise part. Or le miracle dont je parle est de la plus gentille personne et si jolie, si fraîche que, tandis qu'elle « opérait », j'avais à repousser la folle envie, la tentation incongrue de mettre un baiser avide sur sa blanche nuque découverte. Disons la magicienne, l'artiste... C'est elle que vous êtes impatient de connaître.

Je la voyais pour la première fois (elle sort peu: modestie, retenue, pudeur...) et je n'imaginais pas qu'il se pût trouver dans une bergerie...

Non que la beauté soit rare dans les bergeries, mais c'est, à l'ordinaire, quelque chose de rustique et de plantureux : robustes bras ronds, fortes gorges, joues hautes en couleur.

Celle-ci appartient au genre distingué: élégance de la ligne, finesse et pureté des traits, délicatesse du teint. Les petits seins soulèvent à peine le tablier strict. La peau est blanche avec, il est vrai, quelques tavelures qui, loin de l'enlaidir, en avivent l'éclat comme la fraîcheur. Les pieds dans des mules de drap bleu. Le tendon d'Achille saillit, nerveux, entre ses deux fossettes bien évidées. Chevilles fines. Les jambes fuselées (elles sont nues) ont la blancheur unie et lisse d'un beau marbre. Ces bras découverts jusqu'audessus du coude, et ces mains longues, ces mains fines, d'une propreté absolue dont on déplore l'excès à voir les ongles—c'est pour que rien d'impur ne s'y loge—trop court coupés... La chevelure— c'est pour que rien d'impur n'en

tombe — est casquée d'un serre-tête blanc noué sur la nuque à ravir...

Lorsque je suis entré, elle achevait — accroupie — de presser, dans une grande casgiaghia, le fromage du matin.

La casgiaghia est une forme, un moule à fromage en jonc tressé. Ouvrage de très fine vannerie où excellent la plupart des bergères. Du jonc, ah! l'on n'en trouve que trop in piaghia, au bord des eaux bourbeuses et putrides où pond l'anophèle. Il y voisine avec la buda, cette espèce de graminée dont les larges feuilles servent aux empailleurs de chaises.

On coupe les tiges de jonc, on les met dans l'eau bouillante où elles deviennent à la fois d'une solidité à toute

épreuve et d'une flexibilité sans limites.

A ses moments perdus, la bergère — et même le berger, s'il ne craint pas d'être surnommé *fimminegdu* (1) — travaille sa provision de jonc. Elle en fait toutes sortes d'ouvrages

Quorum indiget usus...

Chapeaux de moissonneurs, éclisses à fromages et surtout

- il en est de toute grandeur - la casgiaghia.

La finesse et le fini d'exécution, la variété, la fantaisie décoratives vous en émerveillent et vous ne songez pas sans surprise à l'extrême humilité de l'emploi qu'on leur réserve. Il est de ces dentellières du jonc qui vous tressent des choses d'un goût si exquis en même temps que d'un travail si parfait, qu'il ne vous semble pas déplacé de parler d'art...

Dans une casgiaghia, sans doute sortie de ses propres mains puisqu'il était aisé d'y reconnaître la marque de sa nature fine, notre jolie jeune bergère achevait de presser un fro-

mage.

Elle l'a retiré du moule, tourné, retourné, bien arrondi, dûment salé. Puis, se hissant sur la pointe de ses mules bleues, elle l'a mis en place sur le séchoir.

Dans une grande bassine en fer battu, restait — jaunâtre

et d'aspect peu engageant - le petit lait.

Il est rafraîchissant, il a des vertus laxatives bien connues, — mais enfin, qui soupçonnerait que ce qui n'est (convenonsen) qu'un vulgaire résidu, renferme encore et recèle ce qu'il y a de plus exquis dans le lait, la fine fleur que cette jeune fille (ô adorables mains fées !) se dispose justement à y cueillir ?...

Elle a versé tout le petit lait dans un grand chaudron.

Elle va prendre sur le coffre à pain (c'est alors qu'elle s'aperçoit de ma présence et sa joue se colore) une terrine de lait.

— G'est du lait de chèvre, m'explique-t-elle, avec infiniment de grâce, d'une voix tremblante qui s'affermit peu à peu. Ce que nous appelons u puricciu, parce que c'est du pur lait de chèvre. Nous le mélangeons au petit lait dans la proportion d'un tiers. Sans quoi...

J'ai compris et c'est moi qui achève :

- ...il n'y aurait pas de brocciu.

Gette magicienne-là ne craint pas de livrer au profane son secret.

L'artifice, ou plutôt l'invention, la trouvaille purement corse, la merveilleuse idée qu'on n'a eue nulle part ailleurs, est là dans cette conjonction du lait de chèvre intact et riche de tous ses trésors, avec le lait de brebis dépouillé de toute sa caséine.

Le mirifique mélange est dans le chaudron. Représentezvous le chaudron suspendu à la crémaillère, une bourrée de bois sec jetée dans l'âtre et la vive flambée qui s'en élève.

La jeune bergère s'est munie d'une grande écumoire et, debout, mais légèrement penchée sur le noir ustensile — toute

attention — que guette-t-elle ? que craint-elle ?

A mesure qu'elle chauffe, la blanche mixture tournoie, se trouble et fume. Voici qu'y apparaissent — surnageantes — des écumes noires. Instant redoutable : il ne s'agit de rien de moins que de réussir le miracle ou de le manquer. Que ces vilaines scories ne soient pas toutes ôtées et votre brocciu en sera vilainement strié de noir. Autant dire qu'il ne vaudra rien. Il n'y a de brocciu qu'immaculé.

Mais la magicienne est-là, à qui rien n'échappe. Et son écumoire, toujours opportune et prompte, enlève — aussitôt se montrent-elles — les impuretés que la masse liquide,

comme pour se mettre en état de grâce, dégorge...

Plus d'écumes, enfin! Et c'est l'émouvante seconde d'attente et d'incertitude qui précède les prodiges.

Vite, l'écumoire est essuyée qui, désormais, changeant de rôle, cueillera la secrète, la divine fleur du lait.

Elle apparaît tout à coup, elle surnage, parfaitement blanche sur fond gris, liliale. C'est comme un large flocon de neige, d'une neige paradoxale qui, au lieu de tomber, monterait.

Et ce flocon se multiplie. Et cette neige se fait de plus en plus pressée.

L'écumoire plonge et sort pleine d'une éblouissante pâte

tiède qu'à la voir palpiter, l'on dirait vivante. Il y a quelques secondes d'arrêt au-dessus du chaudron pour qu'y retombe en pluie tout ce qui est liquide. Une casgiaghia recoit la pâte. Et la neige ne cesse de monter ; l'écumoire lève à mesure la blanche récolte. Et bientôt la casgiaghia est pleine d'un beau brocciu d'au moins deux livres.

Qu'il reste un instant — pour s'y rferoidir, exprimer et tasser — dans son joli moule de jonc.

Ne vous ai-je pas dit qu'il m'est destiné ? O exquise bergère, voilà que tu me l'offres, rougissante. Et je l'emporte. avec quelle hâte de le savourer ! De le savourer en pensant à toi... Ce qui, sans doute, m'y fera découvrir, entre autres délices (tant d'autres délices!) un parfum de chair jeune, un goût de lèvres fraîches...

J'ai retourné la casgiaghia et, doucement, l'ai ôtée. Mon brocciu est là, devant moi, dans la blanche assiette et plus

blanc qu'elle.

La dentelle de jonc tressé s'y est imprimée avec une exactitude, une précision parfaites. Je songe aux caractères de quelque langue qui n'aurait pas encore trouvé son Champollion et je me plais à prendre le texte indéchiffrable que j'ai sous les yeux, pour un poème gastronomique à la gloire du brocciu.

Mais non! Ces parallèles horizontales ressemblent plutôt à des portées, ces verticales qui les coupent aux hampes de notes de musique. Sans doute, au lieu d'un texte, s'agit-il d'un air... L'air que, tout à l'heure, sous la voûte du palais, au carrefour du pharynx, chanteront — éperdues de volupté - mes papilles gustatives. Ce chant du brocciu... O Curnonsky!

D'un couteau de table, j'ai tranché la blanche chair chargée d'hiéroglyphes, — si tendre, si délicate qu'elle tremble encore...

J'en ai coupé un bon quart pour — l'ayant fait passer dans une autre assiette - le manger ce matin.

Je le mangerai « nature » — comme dit, dans son parler « petit nègre » notre époque qui toujours trop pressée (encore si c'était utilement!) ne prend plus le temps, ni la peine de

construire la phrase.

Oui, je mangerai ce brocciu tel qu'il est sorti des mains adorables de la jolie bergère. C'est crime d'ajouter quelque assaisonnement que ce soit au brocciu frais. Il y a de certains parfums tellement subtils, de certaines saveurs tellement ténues (qui sont pourtant ce qu'il recèle de plus exquis) que mêlés à d'autres toujours moins fins, ils vous échapperaient.

Parfums si volatils, au demeurant, et saveurs si fugaces que je ne les retrouverai plus, ce soir, dans ce qui m'est resté du brocciu.

Ce soir et demain, je mangerai le brocciu avec du sucre et du bon rhum.

Recette. Dans une assiette à dessert, une bonne tranche de *broccius*. Vous la saupoudrez de sucre très fin. Pétrir, travailler la pâte avec votre petite cuiller. L'arroser de quatre ou cinq cuillerées d'un bon rhum (je me sers de St-James). Travailler de nouveau.

Vous me direz des nouvelles de ce mets-là.

Au lieu de rhum, du café noir... Et c'est une autre recette. Et si, dans votre café au lait bien chaud, vous faites dissoudre du brocciu bien tendre... Et tant d'autres trouvailles de la cuisine corse où le brocciu tient la place d'honneur! Par exemple, ces artichauts farcis au brocciu... Et le brocciu sec — car il se conserve longtemps — qu'on mange comme du fromage et dont on fait une soupe maigre qu'enfant j'adorais... Dont on fait surtout — c'est pour le jour de la Toussaint — un gâteau traditionnel qui se cuit au four et où, entre deux feuillets de pâte, les fines tranches de brocciu sec se mêlent aux grains de raisin sec.

N'est-ce pas au *brocciu* que nous devons les plus réputés de nos gâteaux, les trois gloires, les trois reines de la pâtisserie purement corse ?

A frittegda.

A sciaccia.

A turta que l'on appelle encore (comment mieux dire) ? imbrucciata ?

La pâte est de fleur de farine et d'œufs battus. Il est permis d'y ajouter quelques gouttes de bon rhum, pour le parfum. Battre à la cuiller jusqu'à la faire mousser.

Le brocciu doit être des plus frais. Il a été découpé en petits cubes. Une main experte, armée d'une cuiller, habille prestement chacun de ces dés d'une robe de pâte. Savante immersion dans la poêle où bout (il faut en être prodigue) l'huile d'olive puisée à l'orca (1) qui garde la plus limpide.

Horrible cri de la pâte suppliciée! Elle se gonfle, s'arrondit, se dore... C'est la *frittegda* (le beignet). Saupoudrée de sucre, elle ira, dans une large assiette, sur un lit de sucre pilé, attendre qu'on la mange...

Avec la paume de la main humectée d'huile, on amincit (autant qu'il se peut) un premier disque de pâte, puis - de

moindre largeur — un second.
Sur le premier — laisser en bordure une certaine marge l'on étend une couche de brocciu sucré, bien pétri, parfumé au rhum. Le second disque est posé par dessus. Vous ne sauriez croire comme ce travail est délicat, précis, joli. Mains de bergère qui se sont faites mains de fée ! Plusieurs fois savonnées et lavées et essuyées et assouplies, elles vous émerveillent (sous leurs gants de farine qui montent jusqu'au coude) par leur ingénieuse dextérité.

Maintenant, elles relèvent - festonnante - la marge du disque inférieur et deux doigts exercés (le pouce et l'index) la joignent, pinçant la pâte (c'est leur façon de faire les

points de suture) au bord du disque supérieur.

La sciaccia est préparée. Le grand art, c'est de la cuire.

Dans l'âtre, sur un lit pourpre d'ardentes souches de bruyère, chauffe à blanc une large pierre mince et plate. A teghia.

Saisir l'instant précis où elle est chaude à point, est affaire

de coup d'œil, d'intuition aussi, sinon de divination.

Notre bergère a tout cela. En un tournemain, la pierre est frottée d'huile (ou de beurre), la sciaccia posée dessus - que l'on ne quittera pas des yeux. Car il y a un second instant à saisir : celui où il faudra, tout d'une pièce, la retourner. Puis un troisième : celui où elle sera cuite.

Pour la turta, on fait une espèce de moule à gâteau, avec sa bordure finement festonnée et, diriez-vous, tuyautée. Le tout en pâte préparée comme il est dit plus haut. On remplit ce moule de brocciu (sucré, cela va sans dire, et parfumé au

rhum) sur quoi l'on étend du jaune d'œuf battu.

Il faut cuire au four.

O brocciu, quelle fête de famille, quelle réjouissance publique ne paraîtrait manquée si tu y manquais ? Il n'en est pas une - que ce soit épousailles, mariage, première communion ou victoire électorale - où tu ne figures, non seulement pour la délectation du palais, comme le mets, ou plutôt, la friandise la plus fine, la plus agréable au goût, toujours attendue et jamais rebutée, mais pour la couleur locale, comme la production la plus originale, la gloire, le miracle de notre terre corse dont on savoure, en te savourant, les sucs, les parfums les plus précieux.

On commence par la frittegda; on finit par la sciaccia ou la turta ; on commence et l'on finit par toi. Et tant que la

Corse sera la Corse...

VI

l'romages de Niolu, d'Ascu, de Guagnu, de Bastelica et tous autres moins connus quoique non moins estimables ò vous, frères corses de notre *Cuscio*, j'avais dessein de vous convoquer pour l'assemblée générale, le convent, la grande revue ou plutôt (selon l'expression fameuse) la symphonie des fromages corses.

Mais y aurait-il symphonie si un cuivre forcené couvrait tous les autres instruments et quelle assemblée tenir où un rustre jetterait la panique par la véhémence de ses odeurs?

Le cuivre forcené, le rustre insupportable et inadmissible en société, c'est ce délectable (je suis de ceux qui l'aiment) et abominable *Niolu* dont la puanteur rappelle (et c'est à s'y méprendre) celle des pieds malpropres qui transpirent dans des chaussettes sales. Or, ce n'est rien de moins que le plus renommé de nos fromages, autant dire le roi.

De l'assemblée des fromages corses, il faudrait commencer

par exclure le roi. N'en parlons plus.

Je n'irai pas jusqu'à dire que notre Cusciò ne sent pas. Il sent et (quand il est vieux) très fort. Et son odeur est extrèmement pénétrante. Une odeur en vrille, aiguë, poivrée, excitante. Au lieu de s'en défendre, on la renifle. Au lieu de vous retourner les entrailles, elle vous les émeut agréablement, vous les met en pâmoison pour les voluptés gastronomiques dont aucun fromage au monde n'est aussi capable de vous combler qu'un Cusciò à la fois vieux et réussi.

Je dis : vieux et réussi.

Récent, notre Cusció est un fromage doux et n'était une imperceptible pointe acidulée qu'il a toujours, il paraîtrait fade. Pâte blanche, compacte (tout petits yeux), moins grasse

que juteuse, que protège une croûte épaisse.

Evoquez une de ces grandes gourdes dont se munit le paysan corse quand il va passer toute la journée aux champs. A zucca, quoi ! Elle paraît avoir servi de modèle à nos bergères. La forme et la couleur s'en retrouvent dans le fromage de Cusció. L'épaisseur de croûte aussi.

Un bon fromage de Cusció, c'est impiété de le consommer frais. Comme le bon vin, il est fait pour vieillir et il y a un

art de le conserver.

En vieillissant, il enlaidit, tandis que, sous sa dure écorce,

la pulpe douceâtre se faisande divinement.

La croûte se recouvre — regrettable pâtine — d'assez vilaines dartres visqueuses. Et il arrive souvent que, sapée du dedans, elle éclate ou s'effondre. C'est signe que l'obscur

travail des fermentations en vase clos vient de finir — qui,

dois-je le reconnaître, est trop souvent raté.

Le vin que vous mettez en bouteilles, plus d'une fois s'aigrit ou se tourne. La réussite du *Cuscio* mis à vieillir est moins fréquente encore que celle du vin. Que dis-je? Elle est presque aussi rare que le miracle de la vieille fille dont le cœur accumule, à mesure que les traits se fanent, des trésors de bonté.

Disons — parlant comme les juristes — que l'échec est la

règle et la reussite l'exception.

Et l'échec (avouons-le) est lamentable, affreux... Si elle n'a pas crevé, enlevez au couteau un carré de la croûte. C'est comme si vous ouvriez, dans le plus hermétiquement clos des *in pace*, un étroit soupirail. Evasions acrobatiques de sémillants captifs, dodus et blancs. Les vers! Votre fromage est perdu. Du moins, l'est-il pour moi. Car il ne manque pas de « saligauds » (passez-moi l'expression) qui en feront leurs délices.

Encore qu'elle menât dans sa grasse Thélème l'existence la moins ascétique, toute la moinerie se rue au portillon, se précipite — ô curiosité qui lui sera fatale! — dans ce « siècle » lumineux dont elle ressent toute l'ivresse, à peine en a-t-elle reçu la révélation.

Autour du fromage, nos moinillons mènent un « raiful » de tous les diables. Rondes insensées, sauts en hauteur prodigieux. Vous les voyez se mordre la queue, puis ces petites boucles s'ouvrir, partir comme des ressorts, se projeter par dessus leur sphéroïde déserté. Ils retombent, de nouveau se mettent en boucle et recommencent. Vous songez à des Aïssaouas en délire. C'est encore plus fou. Imaginez-nous faisant des acrobaties, dans l'espace sidéral, autour de notre planète évacuée...

Mais le portillon trop étroit ne suffit pas au déménagement. Il dégorge et s'engorge à mesure. Il en tombe des grappes, des paquets qui se défont pour entrer dans la danse. Et d'autres grappes, d'autres paquets apparaissent, toujours plus gros, poussés par les multitudes qu'a éveillées, que remue et que bouleverse, l'appel du jour. Si vous prêtez l'oreille, vous percevez une rumeur à peine distincte, à vrai dire, mais longue et profonde. La communauté est un peuple, — un peuple éperdu, irrésisitiblement poussé à l'exode.

Mettez « au serein » cette boule trop populeuse. Vous la trouverez demain à peu près inhabitée. A peine s'y tortillera-t-il quelques larves obèses trop enfoncées, trop engluées

dans la pâte à demi liquide.

Et cette pâte, direz-vous. D'abord, il n'en reste plus guère. Fermentée à l'excès, presque liquéfiée, elle dégage une odeur suspecte et a pris de l'aigre. A mon goût, du moins. Car beaucoup la trouvent exquise et, ajoutons-le (quoique cette précision me retourne le cœur) exquise à proportion du nombre de ses hôtes qu'ils gobent avec elle, les écrasant sur des tranches de pain que leur couteau recouvre de l'âpre confiture grouillante... Pouah!

Je ne vous ai pas caché comme l'échec est piteux. Et l'échec est aussi fréquent que la réussite est rare. La nature — toujours gaspilleuse — gâche dix fromages de *Cusció* pour vous en offrir un sans défauts qui vous consolera des dix

perdus.

Un Cuscio, qui « s'est fait » sans la collaboration du ver,

est quelque chose d'unique au monde.

Ou, sous l'épaisse croûte protectrice, la pâte est restée consistante, mais de dure qu'elle était d'abord, s'est laissée devenir tendre en se marbrant de rose. Ou elle s'est à-demi liquéfiée, molle et coulant comme de la crême.

Il n'est rien (je vous en ai prévenu) de plus fort. Cela vous écorche les gencives, cela vous brûle la langue, cela vous incendie le palais (et quels ravages, sans doute, aux muqueuses de l'estomac!). Mais que ce feu est délectable! Quels parfums! Quelle saveur! Vous en versez des larmes de plaisir...

Une fraîche fontaine de Cusció, celle d'I Tarminegdi, par exemple, ou d'I'a Marinasca... Du pain de froment biscuit, trempé dans cette eau fraîche. Un fromage « fait » à point, un casgiu merzu dont la croûte éclatée offre à votre couteau, qui ne se lasse pas d'y fouiller, les trésors d'une pulpe divine...

Ce fromage, ce pain, cette eau... Rien que cela. Car cela suffit au régal. Qui n'a fait, chez nous, ce rêve ?

J.-B. NATALI.

(La fin au prochain numéro).

Nouvelles en quelques lignes

Le nouveau chant corse. — Nous avions déjà un chant corse, en dialecte, à caractère belliqueux, l'Hymne à Sampiere ; nous avions l'Ajaccienne, qui est un long cri d'amour à l'adresse de Napoléon Ior, mais il nous manquait un hymne national reflétant à la fois notre aeffction pour la petite et pour la grande patrie.

Le Comité général des fêtes corses de Paris, que préside le duc Pozzo di Borgo et que dirige avec tant d'autorité M. Moracchini, a voulu combler cette lacune. A la suite d'un concours entre compositeurs insulaires, il a distingué l'envoi de M Charles Cottoni, greffier de la Cour des comptes. Il l'a fait imprimer et en a donné une audition à nos compatriotes de la capitale, au cours d'une soirée à laquelle assistaient plus d'un millier d'auditeurs. Notre grand ténor Micheletti a chanté le nouvel hymne avec cette voix merveilleuse que les disques Odéon ont popularisée. L'assistance lui a fait une ovation enthousiaste ainsi qu'à l'auteur, un de nos plus sympatiques compatriotes, dont la modestie n'empêche pas le sérieux mérite musical. Le chant, qui fut ovationné et bissé, va être imprimé à des milliers d'exemplaires et vendu à un prix modique. En voici les strophes:

O Cyrnos, dans tes flots bleus,
Dominant la mer immense
Daigne recevoir les vœux
Pleins d'espérance
De tes fils, de tes fils si généreux.
Nous chantons aujourd'hui ton âme ardente,
Ton image toujours plus caressante
Les parfums de ta flore si puissante
Et les cîmes de tes grands monts neigeux.

Corse fidèle, Notre mère immortelle Tu seras la plus belle Dans nos cœurs.

* *

C'est ton front aux rayons d'or Dans ton ciel plein de lumière, Dans un sublime décor

O Corse fière
L'on t'admire et l'on t'aime plus encor.
C'est le vent qui souffie dans la montagne
Les senteurs du maquis dans la campagne
Le soleil dans tes rêves t'accompagne
Notre amour qui prend un plus grand essor.

* *

O Cyrnos dans ta beauté
Doux joyau de notre France
Vivent la fraternité
Et ta vaillance,
Ton amour commme ta fidélité.

Nous marchons côte à côte dans l'histoire, Nous marchons côte à côte dans la gloire, Puis nous marcherons, tous à la victoire Pour la paix, fille de la victoire.

Le congrès des écrivains régionaux de France en Corse. Ce congrès, le 9°, avait amené en Corse, pour la semaine de Pâques, un nombre important de littérateurs, dont quelques uns jouissent d'une grande notoriété. Nos compatriotes les ont promenés à travers l'île, qui avait revêtu sa plus belle parure; ils leur ont fait admirer nos paysages maintenant célèbres et déguster nos meilleurs vins aux vertus oratoires. Le maquis qui exhalait son plus subtil parfum, le soleil qui brillait dans un ciel sans nuages ajoutaient à l'enchantement. A Ajaccio, les congressistes ont assisté à la pose d'une plaque sur la maison qu'habita le jeune et brillant poète Lorenzo Vero (1865-1900), sans avoir le temps de rendre l'hommage qu'il méritait à l'historien Marcaggi, tout récemment mort. A Bastia, après une course rapide à travers la riche bibliothèque municipale dont l'abbé Zattera, toujours obligeant, leur fit admirer quelques rarissimes volumes et une visite plus rapide encore au Musée corse, une cérémonie en musique inaugura une plaque fixée sur la maison du poète Salvator Viale, sans qu'aucun des orateurs ait mentionné le souvenir de l'excellent écrivain et dramaturge P. Lucciana, plus connu sous le nom de Vattelapesca, auteur de nombreuses comédies en pur dialecte et plus spécifiquement bastiais par son œuvre que Viale lui-même, Espérons que cet oubli sera un jour réparé. Le congrès, intelligemment dirigé par notre confrère, l'aimable Giovoni, accueilli à Ajaccio par notre meilleur prosateur J.-B. Natali, à Bastia par le souriant poète Vecchini, s'est terminé le 20 avril et ses membres ont quitté la Corse avec un sentiment de regret et un espoir de retour, comme l'a dit en public José Germain et, dans le privé, le commensal des Muses Villemet.

Frratum. — L'inscription de Saint-Louis des Français à Rome, que nous avons reproduite dans notre dernier numéro et que nous avait communiquée M. de Casabianca, a subi une altérations regrettable au moment de la mise en pages. Nos lécteurs devront templacer la troisième avant-dernière ligne.

Le Directeur Gérant, A. Ambrosi.

CHEZ VOUS

Jeunes gens, jeunes filles, adultes, il est facile de préparer capidement et par CORRESPONDANCE

Sous la direction de Professeurs spécialisés ou de Professeurs agrégés des Lycées de Paris

- 1º les examens de l'enseignement primaire, primaire supérieur et secondaire, (certificats, brevets élémentaire et supérieur, baccalauréats ancien et nouveau régime, école coloniale, écoles d'agriculture, etc.), préparation partielle ou complète.
- E° toute situation commerciale, financière et industrielle (aidecomptable, teneur de livres, caissier-comptable, correspondancier en langue française ou étrangère, sténo-dactylographe, dessinateur-industriel, etc., etc.)
- 3º tous les concours administratifs: (ministères, chemins de fer, Banques, Postes et Télégraphes, douanes, préfectures départementales, préfectures de police et de la Seine, inspection du travail, caisse des dépôts, contributions directes. Assistance publique, Trésoreries générales (France et colonies), Octroi da Paris, Société du Gaz, etc., etc.)
- 4º les carrières militaires suivantes : de l'armée active (peloton des élèves officiers de réserve E.O.R., Ecoles de sous-officiers, Ecoles d'Officiers de Saint-Maixent, Saumur, Poitiers, Versailles, de Gendarmerie, Adjudante d'administration du génie, agents et sous-agents militaires .

de l'armée de réserve (attachés d'intendance, sous-lieutenants d'administration du service de l'Intendance et du service de Santé). Devoirs corrigés par des militaires.

Détachez cette page de la Revue et envoyez-la sous enveloppe affranchie, avec votre nom et vetre adresse, en soulignant l'indication de l'examen que vous désirez préparer.

à l'ÉCOLE PIGIER, 53, Rue de Rivoli, Paris (1er)

Vons recevez aussitôt, sans engagement et sans frais. le programme et tous les renseignements

ÉTABLISSEMENTS VINCENTELLI S. A.



Fabricants et Fondaisseurs Généraux DE MATIERES PREMIÈRES pour la Patisserie, la biscuiterie et la boulangerie fine

SPÉCIALITÉ:

TOUS LES FRUITS CONFITS SANS EXCEPTION

TÉLÉGRAMMES : VINCENTELLI ANVERS

Codes A. B. C. 5th et 6th Ed.

Pour la publicité, s'adresser également à

M. A. F. VINCENTELLI

177, Rue Lozane, ANVERS (Belgique)



LE

"Cap Corse"

est une création de

L. N. MATTEI

Chavatter de la Légion d'honneur Commandeur du Mérite Agricole

Maison fondée en 1872

LA GRANDE MARQUE CORSE Le soûl devant être servi a la demande :

Un "CAP"

Un "CAP CORSE"
Un "MATTEI"

Appellations deposées conformement aux lois

- Exiger la marque et l'étiquette rouge -

Horaires de la Compagnie des Chemins de fer

I. - AU DEPART DE BASTIA

Train n° 9. — Départ 7 h. 30; Arrivée à Solenzara, 11 h. 40.

Train n° 3 — Départ 8 h. 00; Arrivée à Ajaccio.

15 h. 05.

Ce départ est direct de Bastia à Borgo et de Borgo à Casamozza.

Train n° 21. — Départ 13 h. 00; Arrivée à Ajaccio, 18 h. 31.

Train n° 11, - Départ 15 h. 15 ; Arrivée à Solen-

Train n° 7. — Départ 16 h. 20; Arrivée à Corte,

19 h. 35.

II. - AU DEPART D'AJACCIO

Train n° 4. — Départ 7 h. 50; Arrivée à Bastia, 15 h. 00.

Train n° 2. — Départ 12 h. 55; Arrivée à Bastia, 18 h. 30.

Train n° 8. — Départ 15 h. 50; Arrivée à Corte, 19 h. 55.

III. - AU DÉPART DE CORTE

Train n° 2. — Départ 6 h. 10; Arrivée à Bastia, 9 h. 05.

Train n° 1. — Départ 6 h. 30; Arrivée à Ajaccio, 10 h. 25.

IV. - AU DÉPART DE SOLENZARA

Train n° 10. — Départ 5 h. 25; Arrivée à Bastia, 9 h. 30.

Train n° 12. — Départ 13 h. 25; Arrivée à Bastia, 17 h. 53.

V. - AU DEPART DE PONTE-LECCIA

Train nº 13. — Départ 10 h.; Arrivée à Calvi, 12 h. 52.

Train n° 15. — Départ 14 h. 39; Arrivée à Calvi

17 h. 35.

Train nº 15 bis. — Départ 18 h. 25; Arrivée à Calvi. 21 h. 23.

(Ce train remplace le train 15 les Dimanche et Mardi). Train n° 56. — Départ 9 h. 55; Arrivée à Bastia, 11 h. 45.

Ce train est mis en marche les Mercredi et Samedi, en correspondance avec le train n° 14 venant de Calvi.

VI. - AU DÉPART DE CALVI

Train n° 14. — Départ 6 h. 25; Arrivée à Ponte-Leccia, 9 h. 30.

Train n° 16. — Départ 13 h. 55; Arrivée à Ponte-

Leccia 17 heures.

Les Horaires d'Eté de la Compagnie Fraissinet

Voici le tableau de marche des services d'été qui reprendront le 1° mars prochain :

CONTINENT-CORSE

Dimanche midi, Marseille-Bastia, commercial; Lundi 17 heures, Marseille-Ajaccio, rapide; Mardi, midi, Nice-Ile-Rousse, rapide; Mercredi, 15 heures, Marseille-Bastia, rapide; Jeudi, 14 heures, Marseille-Ajaccio, commercial; Vendredi, 9 heures, Nice-Ajaccio, rapide; Vendredi, 20 heures, Toulon-Calvi, rapide; Samedi, 21 heures, Nice-Bastia, rapide.

CORSE-CONTINENT

Dimanche, 23 heures, Ile-Rousse-Nice, rapide; Lundi, 16 h. 30, Bastia-Marseille, rapide; Mardi, 16 heures, Bastia-Livourne, commercial; Mardi, 16 h. 30, Ajaccio-Marseille, commercial; Mercredi, 20 heures, Ajaccio-Nice, rapide; Mercredi, 21 heures, Calvi-Toulon, rapide; Jeudi, 16 h. 30, Bastia-Marseille, commercial; Vendredi, 21 heures, Bastia-Nice, rapide; Samedi, 19 heures, Ajaccio-Marseille, rapide.

Prière instante aux abonnés de signaler au Directeur leurs changements d'adresse et de résidence.

Communiqués du P. L. M.

Séjours de lengue durée. — Billets d'aller et retour de famille valables 33 jours, pouvant être prolonges 2 fois de 30 jours.

Trois personnes au moins,

Parcours aller et retour de 300 kilomètres et au-dessus,

25 % pour la 2º personne

Réduction de 3 50 % pour la 3 personne

75 % pour la 4º personne et les suivantes

Réduction supplémentaire pour trajet de plus de 400 km. Possibilité pour le chef de famille de voyager à demi-tarif entre le lieu de villégiature et le point de départ autant de fois qu'il le désire.

Délivrance des sillets et enregistrement des bagages la veille du départ. — Vous aflez partir en voyage et vous craignez de vous trouver à court de temps pour vous procurer votre billet et faire enregistrer vos bagages le jour même de votre départ. Vous ponvez effectuer ces opérations la veille et vous délivrer ainsi de tout souci. Toutes les gares P. L. M. délivrent, en effet, les billets et enregistrent les bagages 24 heures à l'avance.

Les colls express vont aussi vite que les lettres. — Pour le transport de vos envois urgents, utilisez les colls express. Recus dans toutes les gares, aux guichets des bagages, et dans les principaux bureaux de ville, les colls express sont acheminés par les trains les plus rapides.

Dans les villes où fonctionne un service de factage, les cotis express sont, sur simple demande, enlevés à domicile et acheminés sur leur destination sans que vous ayez à vous déranger. De même, si vous le désirez, ils peuvent être livrés, par express, au domicile du destinataire, dans les deux heures pres particle du train.

Vons pouvez vous libérer de tout souci pour l'expédition au appart de Paris de ves bagages ou de ves envois de grande ga de netito vitesse sur le P.I.M. Téléphonez à Diderot 85-10. Vos colle seront enleves très rapidement à votre domicile et achemisée sur leur destination sans que vous ayez à vous en proccuper. Les feits de transport eux mêmes seront encaisses au mament de l'enlevement si vous le désirez.

Principles of the second secon

4